



SEN PPP
FINANCE

RAPPORT DE SYNTHESE

**FORUM INTERNATIONAL SUR LE
FINANCEMENT DES PROJETS DE TYPE
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE**

(Dakar, 5-7 mai 2015)

Organisé par :

**MINISTERE DE LA PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS ET DU
DEVELOPPEMENT DES TELESERVICES DE L'ETAT**



MINISTERE DE LA
PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS,
DES PARTENARIATS ET
DU DEVELOPPEMENT
DES TELESERVICES
DE L'ETAT

En collaboration
avec :



&



II. REMERCIEMENTS

Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des TéléServices de l'Etat et la compagnie AME TRADE adressent leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prendre part à la première édition du Forum international sur le Financement des Projets de Type Partenariats Public-Privé (Sen PPP Finance 2015).

Ils associent à ces remerciements :

- tous les membres du Comité Scientifique pour la préparation et l'organisation réussies du forum;
- l'ensemble des points focaux des ministères pour leur contribution inestimable et l'animation remarquable des ateliers ;
- l'ensemble des panélistes et des intervenants ;
- les partenaires techniques et financiers ci-après :
 - ✓ la Banque Africaine de Développement (**BAD**) ;
 - ✓ le Groupe de la Banque Mondiale (Public Private Infrastructure Advisory Facility (**PPIAF**), International Finance Corporation (**IFC**), Health Initiative in Africa ;
 - ✓ la Banque Ouest Africaine de Développement (**BOAD**)) ;
 - ✓ la Commission de l'UEMOA.
- le **Groupe EIFFAGE**, en sa qualité de Sponsor Platine du Forum ;
- les structures gouvernementales ou parapubliques ci-après, en leur qualité de Partenaires Officiels de SEN PPP FINANCE 2015:
 - ✓ l'Agence pour la promotion des Investissements et les Grands travaux (**APIX**) ;
 - ✓ L'Agence de l'Informatique de l'Etat (**ADIE**) ;
 - ✓ l'Aéroport international Blaise DIAGNE (**AIBD**) ;
 - ✓ l'Agence de Développement Municipal (**ADM**) ;
 - ✓ le Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (**BOS/PSE**) ;
 - ✓ le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (**FONGIP**) ;
 - ✓ le Port autonome de Dakar(**PAD**).
- les structures privées ci-après en leur qualité de Partenaires Officiels de SEN PPP FINANCE 2015 :
 - AFRIQUE PESAGE SENEGAL ;
 - GENI-&-KEBE SCP d'Avocats ;
 - EXPERTISE France.

III. INTRODUCTION

Du 5 au 7 mai 2015 s'est tenu à Dakar, sous le haut patronage de Son Excellence M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal, la première édition du « Forum international sur le financement des projets de type partenariats public-privé » (SEN PPP Finance 2015), organisé par le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat, en collaboration avec la compagnie AME TRADE.

Le thème général de l'Édition était : « *les partenariats public-privé : colonne porteuse du Plan Sénégal Emergent* ».

« *SEN PPP Finance' 2015* » s'est voulu une plateforme pour présenter les portefeuilles de projets structurants initiés sous la forme de PPP, tant au plan national qu'à l'échelle communautaire, en vue de leur appropriation par les institutions de financement, les investisseurs et développeurs privés.

Ainsi, le Forum a permis de créer un cadre d'échanges entre les autorités publiques, les partenaires au développement, les investisseurs privés et les acteurs du système financier, sur la mobilisation optimale de ressources pour les projets PPP en Afrique.

Outre les ateliers consacrés à la présentation desdits projets, des panels de discussions ont été organisés, pendant trois jours, sur des thèmes liés, notamment :

1. à l'implication du secteur privé africain dans les projets PPP,
2. à la promotion de l'outil PPP au sein de la zone UEMOA,
3. aux stratégies de mobilisation des financements innovants,
4. à la politique budgétaire ainsi qu'au rôle des marchés de capitaux.

Le Forum a également abrité des espaces d'exposition qui ont permis à des structures publiques, parapubliques ou privées, de mettre en valeur leurs réalisations concrètes, de communiquer sur leurs projets ou sur les opportunités d'investissement. Par ailleurs, le Forum a été une occasion pour promouvoir les réformes et projets du Plan Sénégal Emergent (PSE) et pour mettre en exergue le potentiel de développement des PPP au sein des collectivités locales.

Au total, six panels portant sur des thèmes divers, deux sessions consacrées aux témoignages d'acteurs clés et six ateliers de présentation des projets sectoriels ont été organisés.

Participation à Sen PPP Finance 2015 et Chiffres Clés

Participants à Sen PPP Finance :

Ont participé à Sen PPP Finance 2015, notamment :

- les ministères et administrations porteurs de projets PPP ;
- les fonds d'investissements et fonds souverains ;
- les constructeurs, développeurs de rang mondial ;
- les bailleurs de fonds multilatéraux ;
- les banques commerciales ;
- les experts juristes, financiers, économistes spécialistes en PPP ;
- les bureaux d'études et avocats d'affaires ;
- les Institutions communautaires;
- les élus locaux ;

- des responsables d'unités PPP des pays de la zone UEMOA ;
- Les consultants internationaux, etc.

Chiffres Clés du Forum

CHIFFRES RELATIFS AUX PARTICIPANTS PENDANT LES 03 JOURS	
NOMBRE DE PARTICIPANTS	1500
NOMBRE DE VISITEURS PROFESSIONNELS	727
NOMBRE DE DELEGUES INSCRITS	93
NOMBRE D'ANIMATEURS (PANELISTES)	57
NOMBRE DE PARTICIPANTS A LA FORMATION AUX OUTILS PPP	44
NOMBRE DE STRUCTURES GOUVERNEMENTALES REPRESENTEES	27
NOMBRE D'INSTITUTIONS ET AMBASSADES REPRESENTEES	22
NOMBRE DE PAYS REPRESENTES	11
NOMBRE DE SPONSORS ET PARTENAIRES OFFICIELS	8
NOMBRE DE STANDS D'EXPOSITION & ESPACES B2B	7

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La cérémonie officielle d'ouverture du Forum s'est tenue le 5 mai 2015, à partir de 10 heures sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL.

Dans son discours, Monsieur le Président de la République a indiqué les grandes orientations en matière de développement du secteur privé et de relance de l'investissement.

Il a déclaré, à ce titre, que le secteur privé, par sa vocation de créateur de richesses et de pourvoyeur d'emplois, reste un partenaire privilégié des pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

En énumérant les secteurs clés du PSE, le Chef de l'Etat a mis un accent particulier sur l'agriculture qui devrait être le réceptacle de projets de type PPP à travers les nouvelles orientations de l'agro-industrie ; lesquelles visent à promouvoir la contractualisation, le développement de l'agriculture familiale mais aussi la création de grandes fermes, pour accroître la production agricole et renforcer les chaînes de valeur.

Le Président de la République a également cité les infrastructures, les transports (comme le projet de Train express régional), l'énergie, les mines, les technologies de l'information et de la communication, la santé, voire la construction de prisons comme des domaines offrant de nombreuses opportunités de conclusion de contrats de type PPP.



Son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL présidant la cérémonie d'ouverture officielle du Forum

En effet, dans chacun de ces domaines, le Sénégal a des besoins importants, mais aussi des opportunités d'investissements et de partenariats à offrir ou à faire valoir. Ces opportunités nécessitent une bonne régulation, prenant en compte les intérêts de toutes les parties, y compris des investisseurs et des usagers. A cet égard, la nouvelle loi n° 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat reflète non seulement, le choix de l'efficacité dans la réalisation des objectifs du gouvernement, mais aussi celui de la transparence et du respect de la bonne gouvernance. En outre, ce nouveau texte législatif contient des dispositions qui favorisent la participation accrue des entreprises de droit communautaire dans les contrats de partenariat.

Le dispositif légal et réglementaire ainsi mis en place comprend des incitations en faveur du secteur privé national, à travers, notamment, l'obligation qui est désormais faite aux titulaires de ces conventions, de réserver à l'actionnariat local au moins 20 % du capital de la société de projet (*Special Purpose Vehicle*). A cette disposition, s'ajoute celle visant à favoriser le transfert de technologies et l'emploi de la main d'œuvre locale.

L'ensemble de ces mesures visent à permettre au secteur privé national de jouer un rôle important dans la réalisation d'une nouvelle génération de projets d'infrastructures d'intérêt national, a indiqué le Chef de l'Etat. En contrepartie, le secteur privé doit satisfaire aux exigences de qualité et de célérité. Concernant la question du financement, la solution, a-t-il déclaré, réside dans la combinaison optimale des sources de financement classique provenant des partenaires et des bailleurs et des sources innovantes de financement qu'offre le marché financier. Il s'agit, selon lui, « à la lumière de la baisse tendancielle de l'aide publique au développement et des limites objectives des prêts concessionnels, de voir comment, par des mécanismes innovants, tirer le meilleur profit des possibilités qu'offrent les financements de type PPP ».

Les préoccupations majeures du secteur privé sont ressorties à travers les allocutions de Messieurs Gérard SENAC et Mansour KAMA, respectivement Président Directeur général de EIFFAGE-Sénégal et Président de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) et représentant du secteur privé sénégalais pour la circonstance.

D'emblée, ils ont reconnu à l'entame de leurs discours respectifs, que ce forum était une opportunité pour promouvoir les PPP dans les zones UEMOA et CEDEAO. En particulier, ils ont mis l'accent sur la question du financement dans les PPP qui doit faire l'objet d'une attention spécifique au même titre que les questions liées aux normes techniques et aux instruments juridiques.

Les gouvernements, selon eux, doivent tout mettre en œuvre pour susciter, voire encourager le développement de compétences locales capables de prendre en charge l'élaboration et le suivi des contrats complexes.

Le secteur privé sénégalais a tenu à saluer l'engagement du gouvernement en faveur de la promotion d'une participation plus accrue de ses membres dans la mise en œuvre des projets avant d'inviter l'Etat à poursuivre les efforts réalisés en matière de simplification des procédures et d'amélioration de l'attractivité de l'économie sénégalaise.

Tout en se félicitant de la mise en place du nouveau cadre légal et réglementaire des PPP, le secteur privé national a invité les entreprises étrangères à s'associer avec les entreprises locales dans tous les projets d'infrastructures.

Il a, par ailleurs noté que, dans le sillage de la territorialisation des politiques publiques, les PPP constituent un des moyens les plus appropriés pour satisfaire la demande locale en infrastructures de base. Face aux problèmes financiers de l'Etat, il y a un espace pour un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé et les collectivités locales. Cependant, la réussite d'un PPP implique une relation de confiance mutuelle, une transparence à toute épreuve et un environnement serein de dialogue susceptible de favoriser des compromis dynamiques qui n'affaiblissent aucune des deux parties.

Au plan stratégique, une politique de PPP réussie obéit aussi à un certain nombre d'exigences au nombre desquelles l'on peut citer l'existence d'institutions clés capables de gérer le processus de mise en place des PPP, l'analyse technique préalable des projets et leur bonne planification, la mise en concurrence dans le cadre d'appels d'offres transparents, la prise en compte des meilleures pratiques et des modèles réussis dans d'autres environnements, l'implication forte du privé national et l'exigence de transfert de compétences.



Madame le Ministre accueillant SEM le Président de la République Macky SALL à son arrivée



Le grand amphithéâtre à la cérémonie officielle d'ouverture

VI. MESSAGES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Par la voix de Son Excellence Monsieur Johan VERKAMMEN, ambassadeur du Royaume de Belgique et co-président du G50¹, les partenaires techniques et financiers ont pour leur part, encouragé le gouvernement à poursuivre la dynamique d'innovation et d'amélioration de l'environnement des affaires tout en recommandant le renforcement des capacités des acteurs et le développement d'une approche centrée sur les spécificités sectorielles des projets.

Les PTF ont recommandé aussi d'explorer davantage les possibilités offertes par les PPP pour le développement d'initiatives locales plus ciblées et à plus faible échelle, impliquant les acteurs dans les terroirs, dans des secteurs comme l'agriculture, la santé et l'éducation.

VII. TRAVAUX EN PANELS

Panel 1: « Environnement général des partenariats public-privé en Afrique : état des lieux et perspectives »

Les intervenants à ce panel ont relevé les bonnes orientations de l'économie africaine depuis plus de cinq ans, avec un taux de croissance de 5,4% en moyenne. A cela, il convient d'ajouter une meilleure répartition sectorielle de l'activité économique marquée par la part grandissante des secteurs à forte valeur ajoutée, notamment l'industrie. Par ailleurs, les progrès remarquables ont été faits en matière de gouvernance et de justice des affaires, sous l'effet de l'adoption des standards internationaux de gouvernance économique.

Toutefois, des contraintes persistantes pèsent sur le financement des projets en raison, notamment, de la faiblesse des crédits octroyés par le secteur bancaire à l'économie, de la qualité peu

¹ Groupe regroupant les 50 partenaires techniques et financiers de référence du Sénégal

satisfaisante des dossiers de projets soumis, de l'absence ou de la mauvaise tenue des états financiers, des lourdeurs administratives qui ralentissent le rythme et le taux d'absorption des crédits.

A ces contraintes s'ajoutent le faible degré de maturité des projets et les demandes de garanties excessives de la part des marchés de capitaux. Ces demandes sont liées essentiellement, à une perception erronée du risque lié à l'investissement en Afrique; posant la nécessité d'une meilleure communication sur les efforts d'amélioration de l'environnement des affaires réalisés par les pays du continent et sur les succès patents rencontrés dans ce domaine.

L'Initiative Banque Mondiale de Promotion des PPP en Afrique Francophone (Zones UEMOA et CEMAC) a aussi été présentée comme un instrument à la disposition des Etats qui souhaitent bénéficier d'un appui multiforme dans le montage des projets et la définition d'un cadre adapté au développement des PPP. Dans ce cadre, une cellule d'information a été mise en place.

Cette cellule mettra en ligne prochainement, un site web visant à :

- faire un état des lieux complet sur l'ensemble des cadres juridique et institutionnel des pays membres de la zone CEMAC et UEMOA ;
- mettre en valeur les actions et projets des Etats membres ;
- donner un accès libre et complet à l'information sur les procédures en cours ou à venir en ce qui concerne les PPP ;
- mettre en ligne des fiches-pays détaillées.

Ce panel a aussi mis en lumière la nécessité, non seulement d'améliorer le cadre juridique et institutionnel des pays, pris séparément, mais aussi celle de leur harmonisation pour attirer plus d'investissements directs étrangers au sein de la Zone UEMOA.

La Commission de l'UEMOA a réitéré, à ce titre, son engagement à accompagner les Etats-membres dans le renforcement de capacités de leurs agents.

La question de la régulation financière des PPP a également été largement débattue, notamment en ce qui concerne le rôle spécifique que devrait jouer la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Selon l'animateur de ce thème, la réglementation financière dans l'espace UEMOA ne constitue pas un obstacle aux montages de projets de type PPP. Toutefois, une réflexion est en cours en vue de la définition d'une stratégie plus adaptée aux besoins de financements requis par les projets.

Enfin, ce panel a mis en exergue l'impérieuse nécessité de renforcer les capacités des acteurs publics dans les matières auxquelles font de plus en plus appel les PPP.

Panel 2 : « présentation du portefeuille de projets PPP »

Ce panel avait pour objet d'exposer les aspects fondamentaux du Plan Sénégal Emergent, d'une part et de présenter les projets PPP qui y sont inscrits, d'autre part.

Il a été présidé par M. Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, en présence de M. Abdoul Aziz TALL, Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi opérationnel du Plan Sénégal Emergent.



Les intervenants ont tour à tour exposé la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République qui postule un « Sénégal émergent à l'horizon 2035, avec une société solidaire dans un Etat de droit », avant de préciser que la mise en œuvre de ce Plan est sous-tendue, à court terme, par un objectif de réalisation de 27 projets et 17 réformes phares inscrits dans le plan d'actions prioritaires, pour la période 2015-2018.

Le Plan Sénégal Emergent entend ainsi modifier fondamentalement le profil économique du Sénégal. Ce changement de paradigme se fait d'une part, par le développement de moteurs d'emplois et d'inclusion sociale et, d'autre part, par la promotion de moteurs d'exportation et d'investissements directs étrangers.



Le Bureau opérationnel de suivi du PSE a indiqué que dans le cadre de l'exécution de ces projets, une bonne partie des financements devra se faire sous la forme de PPP.

Les réformes phares du PSE ont été présentées par l'APIX qui a rendu compte des succès engrangés par l'Etat ; lesquels ont valu au Sénégal près de 17 points de progression dans le classement *Doing Business* 2014 où il est aussi classé au 5^{ème} rang des pays les plus réformateurs au monde. A la faveur de ces réformes, les conditions d'un investissement rentable et sécurisé sont désormais garanties.

Le panel a également donné lieu à la présentation du nouveau cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé mis en vigueur avec l'adoption de la loi n° 2014-09 du 20 février 2014 et de son décret d'application.

Ce cadre renforce l'efficacité et la gouvernance des contrats PPP avec notamment la création d'une structure centrale (le Comité national d'Appui aux Partenariats Public-Privé) rattachée au Ministère chargé des Partenariats et responsable du contrôle a priori et de l'appui aux autorités contractantes dans la structuration financière, le montage contractuel et la négociation des projets.

La nouvelle loi introduit d'autres innovations telles que :



- l'assouplissement du mode de traitement des offres spontanées qui peuvent faire l'objet de négociation directe, dans des conditions bien encadrées et dans le respect des exigences de bonne gouvernance ;
- l'évaluation préalable obligatoire des projets qui devront faire l'objet d'une validation par le CNAPPP ;
- l'analyse de soutenabilité budgétaire des engagements à long terme de l'Etat réalisée par le Ministère en charge des Finances ;
- la prise en charge précoce des besoins fonciers des projets ;
- une description plus complète des procédures d'appel d'offres qui sont également encadrées par des délais minima et maxima ;
- l'adoption de mesures favorisant une participation accrue des entreprises communautaires aux projets de PPP et la constitution de partenariats stratégiques (groupements) avec des entreprises étrangères.

Panel 3 : « Politique budgétaire et financement des partenariats public-privé en zone UEMOA »

Le Panel 3 était organisé autour du thème « Politique budgétaire et financement des partenariats public-privé en zone UEMOA ».

Les intervenants ont tour à tour insisté sur :

- le potentiel de développement des partenariats public privé dans la zone UEMOA qui reste à peine entamé ;
- l'intérêt de mettre en place une nouvelle forme de gouvernance publique des PPP favorisant l'établissement d'un cadre institutionnel clair, prévisible et transparent s'appuyant sur des autorités compétentes et dotées de ressources humaines et financières suffisantes ;
- la nécessité de définir une politique budgétaire équilibrée, soucieuse de maîtriser le niveau de l'endettement public qui représente, au sein de la zone, près de 40% du PIB ;
- la nécessité d'une bonne préparation des projets pour une évaluation minutieuse des coûts structurels qui restent difficilement maîtrisables au sein de la Zone ;
- l'intérêt d'accompagner les Etats dans la négociation des contrats ;
- l'utilisation efficiente et rationnelle des exonérations fiscales et des incitations de toutes natures dont l'impact sur le budget de l'Etat peut être négatif s'il n'est pas bien mesuré en amont ;
- le recours à de nouvelles formes de garanties adaptées aux projets pour pallier l'insuffisance ou l'inexistence de garanties souveraines.

Panel 4: « Financements innovants et partenariats public-privé »

Le panel 4 avait comme modérateur Monsieur Philippe ENGLISH, Economiste principal au Bureau de la Banque Mondiale.

Il a permis de faire un tour d'horizon des nombreux outils de financement novateurs qui s'offrent désormais aux pays en voie de développement. Ainsi, à cette occasion, les financements innovants de type « Exim-Bank » ont été largement passés en revue par les panelistes. Cela a permis une meilleure compréhension de leur mode de fonctionnement, des risques et des limites qui leur sont inhérents, notamment en termes d'absence de transfert de technologies, de faible niveau de création d'emplois, de pertes liées aux contrats mal négociés, etc.

Ces nombreux risques posent la nécessité de trouver des modes de financement alternatifs tels que les émissions obligataires qui commencent à faire leur percée au sein de la Zone UEMOA.

En effet, les États membres de l'Union ont eu recours aux marchés en 2014 et ont pu lever, ce faisant, un montant total de 3 071 milliards de francs CFA qui se décomposent comme suit :

- 2515,69 milliards sur le marché par adjudication ;
- 555,67 milliards au travers d'opérations d'Appels Publics à l'Épargne ;

Ainsi à la fin de l'année 2014, l'encours des titres publics se situait à 5069 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les titres privés, ils ont représenté, pour l'année 2013, près de 104 milliards de francs CFA ; ce qui fait ressortir une progression de 20 milliards par rapport à l'année 2012.



Une vue du public venu nombreux assister aux panels

Le panel a aussi permis de mettre en exergue le rôle que pourraient jouer les financements verts dans cette politique de diversification des sources de financement des projets. C'est ainsi qu'il a été exposé les grandes lignes de la stratégie de mise en place du Fonds national Climat au Sénégal qui vise à mobiliser près de 60 millions de dollars US (30 milliards FCFA,) par an.

La contribution de l'Etat s'élèverait à près de dix millions de dollars US par an (soit 5 milliards FCFA) avec deux niveaux distincts : une allocation budgétaire de 2,5 milliards FCFA/an sous forme de budget d'investissement et une allocation budgétaire de 2,5 milliards FCFA/an, pour alimenter un compte d'affectation spéciale pour le climat ou de contrepartie nationale des financements des projets éligibles qui l'exigeraient. La contribution attendue des PTF et des donateurs divers est évaluée à 50 millions dollars US (25 milliards de frs CFA) par an.

Les panélistes ont relevé, cependant, que la prolifération des sources de financement des projets pose un sérieux problème de traçabilité dans un contexte où les organisations terroristes manipulent d'importantes ressources qu'elles cherchent à blanchir dans les pays où le système de lutte contre le blanchiment reste faible. Ils ont suggéré un recours systématique à la *due diligence*² préalablement à toute acceptation de financements privés et souhaité une meilleure coopération entre les Etats dans la traque des délinquants financiers internationaux.

Panel 5: « PPP et financement des collectivités locales »

A cette occasion, la spécificité des partenariats public-privé dans les collectivités locales a fait l'objet de discussions approfondies. Les panelistes ont souligné, à ce titre, les difficultés des collectivités locales à contracter des PPP, au regard des dispositifs légaux et réglementaires en vigueur et en raison de la faiblesse de leurs ressources financières propres.

Les recommandations ont porté sur la promotion de sources de financement innovantes, la mise en place de banques dédiées au financement des besoins des collectivités locales comme en France et le recours à des émissions obligataires.



Monsieur Oumar YOUM, Ministre de la Gouvernance locale présidant le panel sur les PPP dans les collectivités locales

Les panélistes ont insisté sur un certain nombre d'autres points, à savoir la soutenabilité budgétaire des collectivités locales, la formation de nouvelles compétences en management de projet en vue de renforcer leur capacité de négociation vis-à-vis des banques et des investisseurs privés.

Ils se sont aussi intéressés aux stratégies de mitigation des risques pour les collectivités locales et ont relevé les contraintes liées à la non-adoption, à ce jour, des dispositions spécifiques liées aux contrats des collectivités locales telles que prévues par la loi sénégalaise relative aux contrats de partenariat.

² Désigne un ensemble de vérifications réalisées par les investisseurs, en particulier, préalablement à la signature de conventions avec d'autres parties.



Madame le Ministre Khoudia MBAYE et Monsieur Lancina KI, Directeur de l'Industrie et de la Promotion du Secteur privé (Commission UEMOA)

Le panel 6, présidé par Madame Khoudia MBAYE, Ministre chargé des Partenariats, était consacré « à la place du secteur privé africain dans les PPP ». Les panélistes qui se sont succédé à la tribune ont analysé les obstacles juridiques, économiques, financiers et techniques qui s'opposent à une implication plus accrue du secteur privé africain dans les PPP.

Ces obstacles sont liés, notamment :

- aux barrières techniques et de capacité financière que constituent généralement les critères de pré qualification des candidats imposés par certaines autorités contractantes ;
- à l'insuffisante vulgarisation des portefeuilles de projets publics auprès des opérateurs nationaux ;
- aux contraintes de financement liées (i) à la faiblesse des crédits octroyés par le secteur financier à l'économie (20% du PIB), (ii) à la prédominance des crédits à court terme, voire à très court terme, peu propices au développement de PPP qui présupposent des engagements financiers et contractuels longs, (iii) à l'insuffisance des fonds propres dans la structuration des projets qui aggrave la réticence du secteur bancaire ;
- au caractère inapproprié des mécanismes de garantie existants ;
- aux problèmes liés à la notation des entreprises qui sont accentués par l'effet d'éviction créé sur le marché financier par la forte offre de titres publics ;

Pour venir à bout de ces nombreuses difficultés, les panélistes ont mis l'accent sur la nécessité (i) de pallier la faible capacité des finances publiques par l'attraction d'investissements privés à rentabiliser à plus grande échelle et dans des espaces économiques plus vastes ; (ii) d'offrir plus de garanties aux investisseurs privés, par une réglementation communautaire ; (iii) d'assurer un meilleur ancrage des politiques nationales en matière de PPP dans une vision communautaire ; (iv) de mutualiser les efforts et les bonnes pratiques en matière de réalisation des investissements publics ; (v) d'affirmer la place du secteur privé dans la construction de l'intégration régionale en lui offrant des opportunités d'investir aux côtés des pouvoirs publics.

Le panel a aussi mis en exergue l'intérêt d'un regroupement entre opérateurs économiques africains dans le cadre des candidatures aux différentes procédures d'appel d'offres initiées sur le continent.

A côté des panels de discussions, deux (02) sessions de témoignages appelées aussi « la parole aux acteurs » ont été organisées. Ces sessions avaient pour objet de permettre à des acteurs clés de rendre compte de leur expérience en matière de mise en œuvre de PPP, de partager les enseignements qu'ils en ont tirés et de faire part des difficultés et contraintes éventuelles auxquelles ils ont dû faire face.

Session 1

La première session a été présidée par Monsieur Ibrahima NDIAYE, Directeur général de l'AGEROUTE. Elle a concerné :

- l'expérience de terrain du Groupe Eiffage dans la réalisation de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio ;
- le montage financier et contractuel de l'Aéroport international Blaise Diagne ;
- la présentation de l'Unité régionale de Développement des Partenariats Public-Privé de la BOAD ;
- la concession du contrôle de la charge à l'essieu à Afrique Pesage Sénégal;
- l'étude de cas d'un projet d'hôpital au Nigéria présentée par le Groupe de la Banque Mondiale.



Une vue de l'auditoire d'un panel

Session 2

La seconde session a été présidée par Madame Khoudia MBAYE, Ministre de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat. Elle a donné lieu à :

- la présentation du Fonds de Conseil en Infrastructure Publique-Privée (PPIAF/Groupe de la Banque Mondiale) ;
- la présentation de la *Health Initiative in Africa*, programme du Groupe de la Banque Mondiale dédié à la promotion des partenariats public-privé dans le secteur de la santé ;
- un exposé sur les risques de construction et les solutions d'assurance dans les PPP ;
- un exposé sur les rôles et avantages d'une tierce partie technique et indépendante dans un PPP.

IX. TRAVAUX D'ATELIER

Six (06) ateliers consacrés à la présentation des projets PPP ont été organisés. Ils avaient pour objet de vulgariser lesdits projets auprès des participants de manière à susciter un intérêt à leur réalisation. Ces ateliers ont concerné les projets des secteurs suivants :

- santé et éducation ;
- tourisme, environnement et habitat ;
- mines, chemin de fer et industrie ;
- agriculture et hydraulique ;
- énergie, économie numérique et sport ;
- autres infrastructures.

L'intérêt manifesté suite à ces différentes présentations a donné lieu à des rencontres bilatérales entre les acteurs publics en charge de ces projets et les participants.

Au total, 32 projets et programmes ont été présentés aux investisseurs et autres opérateurs économiques intéressés.



Investisseurs étrangers et nationaux suivant attentivement les ateliers de présentation des projets

X. ATELIER DE FORMATION EN PPP ET STANDS D'EXPOSITION

Sen PPP Finance 2015 a été précédée par une journée de formation sur les outils juridiques et financiers des PPP organisée à la veille de l'évènement.

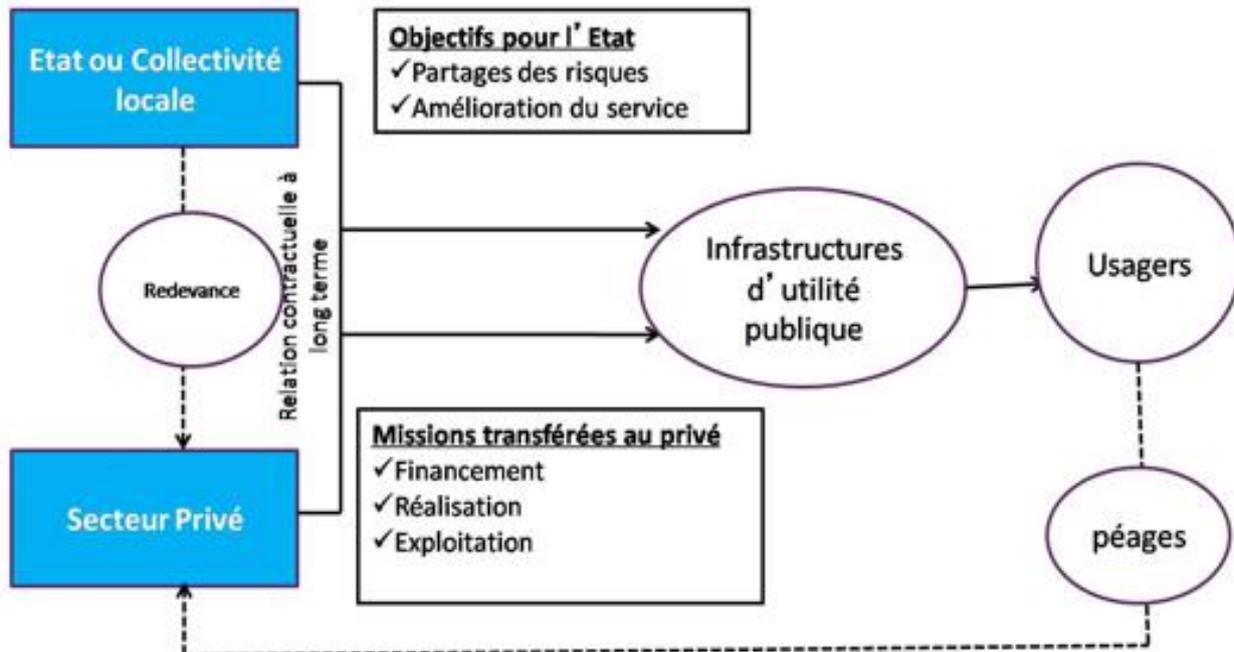
Cette session de formation a enregistré la participation de près de quarante-quatre (44) personnes provenant :

- des structures parapubliques sénégalaises telles que l'Agence de Développement Municipal, l'Agence de Développement Local ou le FONGIP, etc.
- des administrations mauritanienne, nigérienne et tunisienne ;
- des cabinets de consultants et du secteur privé.

Les Modules de la Formation aux outils Juridiques et Financiers des PPP

Les modules suivants ont été dispensés à l'occasion de cette session de formation :

- Module 1: Introduction au PPP / PFI
 - Généralités sur les PPP, concessions et contrats de partenariat, cadre réglementaire et formes de PPP

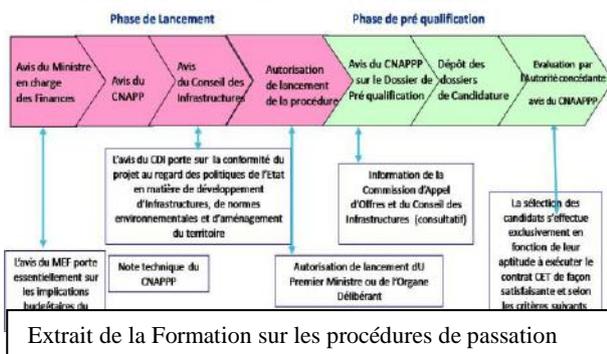


Extrait de la Formation: Mécanisme des PPP

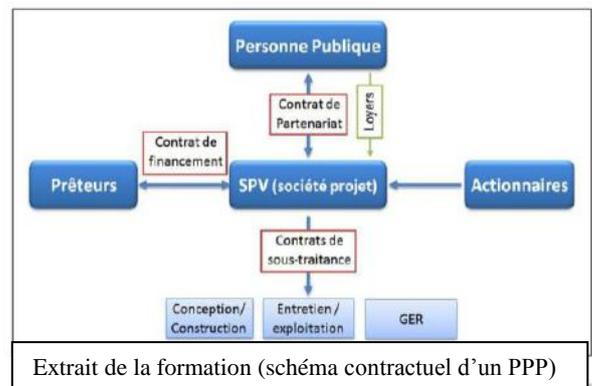
- Module 2: Analyse financière et évaluation préalable des PPP

- sélection des projets PPP, Études de faisabilité, analyse coûts / avantages et rentabilité des projets ;
- Introduction aux techniques de financement des projets, structuration financière et documentation ;
- consortium, groupements et prestations des fournisseurs et sous-traitants
- financement du projet et indicateurs clés de *bancabilité*.

1. Phase de Lancement de la procédure et de Pré-qualification



Extrait de la Formation sur les procédures de passation



Extrait de la formation (schéma contractuel d'un PPP)

- Module 3: Présentation générale des contrats et bref aperçu de la gestion contractuelle

- introduction aux stipulations et clauses contractuelles standard / essentielles
- préparation à la gestion du projet, le contrat comme cadre institutionnel du projet
- mode de répartition usuelle des risques dans les PPP, techniques de gestion et d'atténuation des risques, indicateurs clés pour le suivi de la performance, etc.



XI. STANDS D'EXPOSITION DES SPONSORS ET PARTENAIRES OFFICIELS

Sen PPP Finance a été marqué par trois (3) journées continues d'exposition commerciale et de séances de B2B animées par le Sponsor platine de l'évènement et les structures publiques et privées en leur qualité de partenaires officiels de cette première édition.





Visite des stands par un public venu nombreux

Des aires d'exposition aménagées ont permis, à des acteurs publics et privés, de mettre en exergue leurs réalisations et leur savoir-faire et de nouer des contacts avec les nombreux participants et visiteurs. Ainsi, les structures suivantes ont animé des stands : le Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal Emergent, l'APIX, l'ADIE, le FONGIP, le groupe EIFFAGE, le cabinet GENI et KEBE, et AIBD.

XII. BILAN DU FORUM

1. Participation

Outre la cérémonie officielle d'ouverture du Forum, qui a vu la participation de près d'un millier de personnes, les sessions (panels et ateliers) ont enregistré une moyenne de 300 participants, sur trois jours avec un pic de près de 400 participants le premier jour.



Enregistrement et inscription des délégués



l'affluence au Forum...

2. Pays représentés au Forum

En plus des administrations et du secteur privé national, le Forum a enregistré la participation des pays ci-après : l'Afrique du Sud, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Japon, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Togo, la Tunisie et la Turquie.

3. Partenaires techniques et financiers et organismes communautaires représentés

Le Forum a enregistré une participation remarquable du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Ouest Africaine de Développement et de la Commission de l'UEMOA.

Ces institutions ont animé des panels et sont intervenues dans les sessions dites de témoignage des acteurs pour promouvoir les nouveaux instruments mis en place pour accompagner les Etats dans le développement des projets PPP.

Ainsi, la Banque Africaine de Développement, par exemple, a présenté son hub de conseils en transactions aux Etats initiateurs de projets PPP.

Le groupe de la Banque mondiale a tour à tour présenté :

- la nouvelle stratégie de promotion des PPP et d'accompagnement des unités PPP nationales portée par le PPIAF (Public-Private infrastructure Advisory Facility) ;
- la « Health Initiative in Africa », programme spécifique dédié à la promotion du PPP dans le secteur de la Santé en Afrique.

La Banque Ouest Africaine de Développement a présenté la nouvelle Unité régionale de Développement des PPP créée, en son sein, sur instruction des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Zone UEMOA. Cette structure assurera la promotion des PPP dans la communauté et appuiera les unités PPP nationales dans le montage contractuel et la structuration financière des projets.

L'Agence Française de Développement (AFD), en collaboration avec Expertise France (ex-ADETEF), a présenté l'initiative France / Banque Mondiale de promotion des PPP en Afrique Francophone (Zones UEMOA et CEMAC).



La Commission de l'UEMOA a présenté les axes de réforme du cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé qui s'inspirent, en grande partie, de l'expérience sénégalaise en matière de mise en œuvre de projets ainsi que de la nouvelle législation adoptée par les autorités sénégalaises (loi sur les contrats de partenariat).

XIII. RECOMMANDATIONS GENERALES

De manière générale, les discussions engagées ont permis aux participants au Forum de relever la nécessité de modifier la perception de la communauté des investisseurs sur l'Afrique qui n'est plus conforme à la réalité du terrain, du fait des mutations qualitatives enregistrées sur le continent.



Le Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé donnant lecture du rapport de synthèse du Forum

Ils ont également exprimé un certain nombre de recommandations au nombre desquelles figurent :

1. la nécessité d'une modernisation de nos administrations pour mieux les adapter aux nouvelles exigences d'efficacité que posent les projets de type PPP ;
2. la consolidation de la dynamique de renouveau de l'Afrique impulsée par des réformes rendues nécessaires par le développement des PPP ;
3. l'appropriation des opportunités offertes par les mécanismes d'appui aux PPP (Expertise France, BOAD, BAD) pour dynamiser le développement des PPP ;
4. l'harmonisation des cadres juridiques africains et régionaux pour susciter la réalisation de projets intégrateurs ;
5. l'amélioration de la maturité des projets par la réalisation d'études de faisabilité ;
6. l'implication des populations, l'amélioration de la gouvernance et la prise en compte de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre des grands projets PPP ;
7. la promotion d'un secteur privé national, sous régional et régional fort, à travers des lois aménagées et des politiques publiques adaptées comprenant des mesures incitatives ;
8. le renforcement de la compétitivité des entreprises communautaires et la promotion de la sous-traitance pour optimiser leur participation aux grands projets ;
9. le renforcement du dispositif d'informations et de réformes (attractivité) pour les investisseurs en mettant à leur disposition les études de faisabilité et les données sectorielles ;

10. la promotion des réformes du secteur financier (micro finances et banques) afin de rendre disponible une masse critique de ressources pour assurer le financement des projets de type PPP ;
11. la nécessité de procéder à une vérification de la source des financements et de la crédibilité des investisseurs ;
12. l'intérêt de veiller à une meilleure coopération entre les pays pour mieux lutter contre le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme.

XIV. CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE DU FORUM

La cérémonie de clôture officielle a été présidée par Monsieur le Premier Ministre Mahammed Boun Abdallah DIONNE, en présence de Madame Khoudia MBAYE, Ministre chargé des Partenariats, de Monsieur Lancina KI, Directeur de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé de la Commission de l'UEMOA, de Monsieur Mamadou Lamine NDONGO, représentant résident de la Banque Africaine de Développement, de Monsieur Dan COBERMAN, Directeur général de AME TRADE Ltd et de nombreuses autres personnalités.



Monsieur le Premier Ministre Mahammed Boune Abdallah DIONNE, présidant la cérémonie de clôture aux côtés de Madame le Ministre Khoudia MBAYE, du Représentant résident de la BAD, du représentant de la Commission de l'UEMOA et de Dan Coberman DG de AmeTrade

La cérémonie a commencé avec la lecture du rapport de synthèse provisoire du Forum faite par Monsieur Ibrahima FALL, Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé. A sa suite, Monsieur le Premier a prononcé l'allocation de clôture dont voici quelques extraits :

« Le forum sur le financement des projets en mode PPP en Afrique a été placé sous le sceau du partage d'expériences et de la réflexion prospective, témoignant une fois de plus de notre option de mutualiser nos stratégies et nos efforts sur le chemin qui nous mènera à l'émergence. Pour sa part, le choix du thème central : « Les PPP colonne porteuse du PSE » est au cœur de l'actualité économique et financière sous régionale, voire internationale.



« Vos réflexions ont débouché sur des conclusions et recommandations fortes qui pourraient inspirer nos Etats. J'en ai noté en particulier trois.

La première concerne les mesures requises pour l'approfondissement et la structuration des marchés de capitaux, en particulier dans les pays africains, afin de satisfaire les importants besoins de financement que requièrent les PPP.

La deuxième porte sur la consolidation des réformes structurelles pour améliorer continuellement le climat des affaires en Afrique. Il s'agit d'accompagner la construction de l'émergence par l'adoption de normes et codes ainsi que de mesures orientées vers le renforcement de l'attractivité de nos pays. Ce point mérite une attention particulière, car c'est en nous inscrivant dans cette dynamique que nous pourrions renforcer notre attractivité et mobiliser une masse critique de ressources pour nos projets.

La troisième recommandation a trait au renforcement des capacités des acteurs pour faire des PPP un instrument à la portée de toutes les économies du continent. Sur ce point, je voudrais insister sur la complexité des processus de montage des projets, complexité qui renforce l'exigence d'une formation pour tous les acteurs, afin de garantir la disponibilité des compétences dans ce domaine [...]

Comme le Président de la République l'a affirmé lors de la cérémonie d'ouverture, nous sommes dans un nouveau paradigme économique symbolisé par la définition de nombreux plans de développement tant au niveau des Etats qu'à l'échelle communautaire. C'est pour cette raison que vos travaux revêtent une importance cruciale pour nos pays dont l'essentiel des projets seront mis en œuvre sous la forme de PPP [...]

Je voudrais encore une fois, féliciter Madame le Ministre de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat et ses collaborateurs pour la bonne organisation de ce forum. Je me réjouis également de la pertinence du choix des thèmes et exprime toute mon appréciation aux participants pour la qualité de leurs contributions aux débats de ces trois journées. »



Madame le Ministre accueillant SEM le Président de la République et le Premier Ministre



Madame le Ministre donnant une interview à la presse



M. Mansour CAMA du patronat à sa sortie de la cérémonie d'ouverture de Sen PPP Finance

XV. ANNEXES



Mme Khoudia MBAYE, Ministre de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat.

Depuis juillet 2014, Mme Khoudia MBAYE occupe les fonctions de Ministre de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat.

Elle est titulaire d'une Maîtrise es-lettres de Géographie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, d'un Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire à l'Ecole normale supérieure de Dakar et major de sa promotion, d'un DEA d'aménagement urbain à l'Université de Paris 1/Panthéon Sorbonne ainsi que d'un Doctorat de 3^e Cycle en Géographie et Aménagement du Territoire à l'Université de Paris 1/Panthéon Sorbonne. Mme Khoudia MBAYE a également obtenu en 1995 le Certificat de l'Académie Internationale de l'Environnement de Genève et en 2000 le Certificat de l'Institut international d'Administration publique de Paris.

Sur le plan professionnel, elle a été, en 1988, vacataire à l'Institut de Développement Economique et de la Planification (IDEP), professeur d'Histoire et de Géographie, de 1979 à 1982, puis de 1987 à 1993, dans différents établissements, dont le Lycée Maurice De Lafosse, le Lycée Lamine Gueye, le Collège de Richard-Toll, le Lycée John F. Kennedy. Elle devient Conseillère technique du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature entre juin 1993 et septembre 1996, puis Directrice du projet de foresterie communautaire et de protection de l'environnement entre septembre 1996 et septembre 1998, elle est remise à son administration d'origine à partir de février 1999. D'avril 2000 à mars 2005 elle est nommée Directrice de cabinet du Ministre de la fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des organisations professionnelles. Mme MBAYE est Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat (03 avril 2012 – 06 juillet 2014).

Elle est l'auteur d'études ou de rapports, dont notamment, « L'impact de l'agro-industrie sur le développement de la ville de Richard-Toll (Sénégal) », Paris, Sorbonne, 1985, « Environnement et Développement : quelles options stratégiques pour le Sahel ? », in Actes du séminaire sur « Education et Environnement en Afrique de l'Ouest : deux ans après Rio », 1994, « l'Évaluation des processus d'élaboration des politiques environnementales au Sénégal, Dakar, MEPN (commanditaire CRDI), 1997, « Genre et fréquentation scolaire » : quelques options, Dakar, MEN, 2000.



M. Amadou BA est Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal. Il suit des études économiques à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar d'où il sort 4 ans plus tard, avec une maîtrise ès sciences économiques, Option Gestion des Entreprises. A 27 ans il est breveté de l'Ecole Nationale

d'Administration et de Magistrature (ENAM). Amadou Ba est également titulaire d'un diplôme supérieur en Comptabilité et a eu à enseigner cette matière à plusieurs promotions d'élèves d'inspecteurs de la section « Impôts et Domaines » de l'ENA depuis 1992.

Entre 1992 et 1994, il occupe le poste de Commissaire Contrôleur des Assurances à la Direction des Assurances avant de revenir à la Direction Générale des Impôts et Domaines en tant qu'Inspecteur Vérificateur à la Direction des vérifications et Enquêtes jusqu'en 2002. A partir de 2002, Monsieur BA va diriger successivement le centre des Grandes Entreprises et la Direction Impôts avant d'être promu Directeur Général des Impôts et Domaines en novembre 2006 jusqu'au 02 septembre 2013, date de sa nomination au poste de Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal. Il est également le Président du réseau des Ministres et des Experts des Finances des pays francophones à faibles revenus.



M. Omar YOUM est Ministre de la Gouvernance locale, du développement et de l'Aménagement du territoire, porte-parole du Gouvernement, Sénégal.

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, M. YOUM a dirigé la société nationale de recouvrement (SNR) pendant près de deux ans avant d'occuper ses fonctions ministérielles.

Avocat à la cour, il a été responsable des questions relatives au Droit Civil et Commercial et assuré la gestion du portefeuille de la clientèle des banques et sociétés commerciales au cabinet SCP Bourgi & Gueye devenu SCP Mame Adama Gueye & Associés. Il a conduit avec succès le processus complexe et les travaux de la réforme des textes relatifs à la gouvernance des collectivités locales. De ce fait, il est le principal acteur des textes sur l'acte III de la décentralisation au Sénégal. Il est par ailleurs président du club de 3^e division, Thiadiaye Football Club (TFC).



M. Mansour Elimane Kane est le Ministre sénégalais des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement. Il a une formation d'ingénieur et d'économiste. Avant sa nomination au poste ministériel, il était Directeur des investissements pour l'Afrique à l'Agence Multilatérale de Garantie des

Investissements (MIGA) filiale de la Banque mondiale. Mansour Elimane a fait ses études au lycée Blaise Diagne de Dakar où il a obtenu un Bac C, avec la mention «assez bien», avant de rejoindre le Maroc. Il en revient avec un diplôme d'ingénieur des mines, qui lui a ouvert les portes de la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba (CSPT). Il y fut chef de département, avant de poursuivre ses études de troisième cycle au Canada. Le ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement obtient au Canada un diplôme en ingénierie financière, complété par un doctorat aux Etats-Unis d'Amérique. Nanti de tous ces diplômes, Mansour Elimane Kane rejoint Dakar comme vice-président à la City Bank. Il sera plus tard admis à la Banque mondiale.



M. Abdoul Aziz TALL Titulaire d'un MBA en Administration des Affaires de la prestigieuse Business School, HEC Montréal, Abdoul Aziz TALL a été un serviteur de l'Etat sénégalais, qui a eu à diriger la Société Nationale de Loterie Sénégalaise (LONASE) et le Bureau Organisation et Méthodes (BOM) logé au sein de la

Présidence de la République du Sénégal.

Homme d'Etat, il a eu la confiance du Président de la République, M Macky SALL, qui en fait son Directeur de Cabinet en Septembre 2013, avant de lui confier le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la politique économique du Sénégal, le Plan Sénégal Emergent, comme Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du PSE en 2014.



M. Ibrahima FALL Administrateur civil breveté de l'Ecole nationale d'Administration (ENA), est depuis janvier 2014, Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé au Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat. Auparavant, Monsieur FALL a servi au Ministère de

l'Economie et des Finances en tant que chef de la Division des Partenariats Public-Privé (de 2012 à 2014) et à l'ex-Direction des Financements et des PPP du Ministère chargé des Infrastructures et de l'Energie comme chef de la Division des Etudes et de la Programmation (2010-2012). Il a effectué un bref séjour dans l'Administration territoriale et a tour à tour occupé le poste de Chef du Bureau administratif et financier et d'assistant de vérification à la Cour des Comptes. Monsieur FALL a piloté la réforme du cadre juridique et institutionnel des PPP au Sénégal. Il a également joué un rôle de premier plan dans la procédure de passation du deuxième contrat de concession réalisé au Sénégal sous le régime de la loi CET. Il a formé plusieurs acteurs publics sur les PPP et est intervenu récemment comme consultant pour la Banque Mondiale en Haïti, dans le cadre de la formation des membres de l'Unité PPP et des autres acteurs de la commande publique. Il est membre de la « *Team of specialist on Public-private partnerships* » et de la « *Project team Zerotolerance to corruption in PPP procurement* » de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE).



M. Ismaïla DIALLO est Inspecteur des impôts et des domaines en fonction dans l'administration publique sénégalaise depuis 2005. Il a été, pendant cinq (5) ans, le Chef du Bureau des Etudes de la Direction générale des Impôts et des Domaines. A ce titre, il a participé activement à la

réalisation de chantiers aussi importants que la première évaluation des dépenses fiscales et la récente réforme globale du Code général des Impôts.

Depuis mars 2014, Monsieur DIALLO occupe les fonctions de Conseiller technique au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan où il suit, pour le compte du Ministre, le dossier relatif au Processus préparatoire de la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015.

Par ailleurs, titulaire d'un Diplôme d'Etudes approfondies (DEA) en Macroéconomie appliquée et d'un Master en Gestion de la Politique économique, Monsieur DIALLO poursuit actuellement un programme conjoint de doctorat en Sciences économiques organisé par l'Université d'Auvergne et le Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement international (CERDI) à Clermont-Ferrand (France).



Mme Assiba Djemaoun, dispose d'une expertise particulière en matière de droit public des affaires, de contrats publics / PPP, de cadre juridique et institutionnel PPP acquise au cours de son parcours professionnel et de pilotage de projet PPP. Elle est avocat directeur de mission au sein

du cabinet Fidal et conseiller technique PPP auprès de la Commission de l'UEMOA pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel PPP, et auprès du Bénin et de la BM pour la rédaction de la loi PPP. Auparavant, elle a été Directeur de projet en charge des affaires juridiques à la Mission d'appui aux PPP (MAPPP) puis avocat-directeur au sein du cabinet Landwell-PWC,

Elle fut également responsable du service central des marchés de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris, puis juriste d'entreprise spécialisée notamment au siège de la SCET filiale de la Caisse des dépôts et de consignation.

Sur le plan académique, Mme Djemaoun est titulaire d'un DESS en droit public, d'un DESS droit public de deux Maîtrises en droit public et en histoire.



M. Moustapha SOW est Directeur ICIEC Afrique, Banque Islamique de Développement, Sénégal, par ailleurs, responsable régional Afrique de l' « Islamic Corporation for Insurance of Investment Export Credit » (ICIEC), une entité de la Banque Islamique de Développement. Il est également banquier d'affaires et

dispose d'une expérience internationale. Il a en effet travaillé chez UBA, Diamond Bank au Sénégal mais aussi chez Citibank et pour la Banque de Montréal à Toronto (Canada).

Moustapha SOW est également conférencier et enseigne la finance de marché et d'entreprise à l'Institut Africain de Management pour les classes de dernières années. Il détient un Bachelor en économie de l'Université de Montréal et un MBA en Finance de l'Université McGill au Canada. Sa passion pour l'Afrique est à l'origine de son retour en 2012. Il est alors en charge du segment multinational de Diamond Bank pendant 12 mois avant de rejoindre ICIEC en septembre 2013.



M. Mamadou Lamine NDONGO, Ingénieur Statisticien-Economiste, est le Représentant Résident de la Banque africaine de développement (BAD), au Bureau régional du Sénégal depuis octobre 2013, couvrant le Sénégal, Cap-Vert, la Gambie et la Guinée Bissau. Auparavant, M. NDONGO a été Conseiller en Chef pour les Résultats, en charge de la

coordination de la Communauté africaine des pratiques de la gestion axée sur les résultats de développement (AfCoP) une coalition qui œuvre pour l'ancrage de la culture des résultats en Afrique.

M. NDONGO a aussi été, de 2002 à 2006, Représentant Résident au Bureau régional de la BAD au Gabon couvrant le Congo Brazzaville, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République centrafricaine.

Avant d'assumer ces fonctions, M. NDONGO a été tour à tour en charge de la Division des Programmes des Pays de l'Afrique du Nord, de la Division des Opérations des Pays d'Afrique Centrale.; Economiste et Chargé de Prêts pour des Pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Avant d'entrer à la BAD en septembre 1991, M. NDONGO a occupé, dans son pays natal la Mauritanie, les postes de Directeur de la Tutelle des Entreprises Publiques, de Directeur du Plan et de Macro-Economiste, au niveau du Ministère de l'Economie des Finances.



M. Cheikh Tidiane SENE est depuis 2005, le Directeur Financier l'Agence de développement municipal (ADM). Après sa participation aux premières sessions de formation sur les Partenariats public-privé organisées en 2006 à Dakar par la Banque mondiale, il intègre le cycle professionnel de l'Institute for public-privatepartnerships (IP3) à

Washington DC (USA) d'où il obtient une première certification en PPP en 2011, puis une seconde en Project finance en 2013. Il est également certifié en modélisation financière avancée avec l'utilisation du standard FAST dans les PPP de Vair Companies Inc., New York (USA), en collaboration avec la New York Society of securityanalysts (NYSSA). En 2014, il a coordonné la préparation d'un nouveau projet de l'Agence de développement municipal sur les PPP dans les collectivités locales, approuvé en décembre 2014.



M. Mountaga SY est Directeur Général de l'APIX. Il est titulaire du MBA Finance et Administration de l'UQAM de Montréal et d'un DEA en Sciences de l'Ingénieur de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar dans les spécialités du Génie Electrique en plus d'être Professeur Certifié en Sciences et Techniques de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement et Technique.

Professionnel

Il a fait toute sa carrière dans les multinationales dont le groupe CROWN où il a occupé des fonctions de direction opérationnelle et stratégique depuis 1990. Il fut directeur de la filiale sénégalaise du groupe Crown. Il a été Directeur des Operations Closures Europe – CrownFood Europe la responsabilité des sites industriels Closures Europe en Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et Europe centrale. Il a été aussi Directeur du Centre d'Excellence en R&D basé en Italie qui conçoit, fabrique et livre des solutions innovantes en technologie avancée. MountagaSY cumule 23 ans d'expertise managériale dans les stratégies industrielles et le pilotage de projets en Europe, Amérique et en Afrique.



M. Abdoulaye LY est depuis 2013 Directeur national de la Promotion des Investissements. Il est économiste, fonctionnaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), où il a travaillé pendant plus de 15 ans sur l'analyse macroéconomique et le secteur financier et département des études et de

la monnaie, avant d'être mis en position de détachement à l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) pour occuper les fonctions de Conseiller Spécial du Directeur Général en charge des politiques économiques et du système bancaire. Dans ce cadre, il a été membre du Comité de Pilotage pour le groupe consultatif du financement Plan Sénégal Emergent (PSE), avant d'être promu chef de projet pour la mise en œuvre dudit plan. Dans le cadre l'Institut Multilatéral Afrique (IMA) regroupant le FMI et la BAD, il s'est familiarisé à Tunis avec la prévision et la gestion macroéconomique. Il est doté d'une riche expérience sur l'économie internationale, le secteur financier et l'environnement des affaires.



Mme Rokhaya Diop DIALLO est Chargée Principale du Secteur Privé à la Banque Africaine de Développement. Elle appuie les interventions de la BAD en faveur du secteur privé, sur la base de la stratégie de l'Institution axée sur l'amélioration du climat des investissements, l'appui financier et technique aux entreprises privées, le

renforcement des systèmes financiers, et la mise en place d'infrastructures de base compétitives.

Analyste financier confirmée, elle est en charge de l'identification et de la structuration de montages financiers des projets du portefeuille de financement non souverain de la BAD, notamment les projets de Partenariat Public Privés. Basée au bureau régional du Sénégal depuis Janvier 2013, Rokhaya assure principalement la mise en œuvre de projets d'infrastructures d'envergure majeure dans la sous-région (Sénégal, Cabo Verde, Gambie, Mauritanie et Cote d'Ivoire).



M. Didier PAYERNE, Directeur Développement Eiffage Concession est ingénieur TP, diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. Dès sa sortie de l'Ecole, en 1989, il rejoint le Groupe EIFFAGE. Il a exercé différents postes sur des chantiers du Groupe, tels que le TGV Méditerranée ou

l'A14 en région parisienne. En 1998, il est nommé Directeur de la filiale « Ballot Ménager Gorce » basée en Auvergne, réalisant du TP et des bâtiments, et comportant un secteur spécialisé dans les aménagements hydrauliques et hydroélectriques.

En 2001, il est appelé sur le projet de Concession NORSCUT (150 kms / shadowtoll) où il assumera la Direction Technique jusqu'en 2009. Il supervise également, pour le compte d'EIFFAGE, les sociétés de BTP et d'électricité acquises au Portugal en 2008. En 2009, après avoir signé le marché de Concession Autoroutière entre DAKAR et DIAMNIADIO, le Groupe EIFFAGE lui demande de prendre la direction de la société de projet et d'exploitation. Cette dernière compte actuellement plus de 200 personnes.

Parallèlement, il est nommé en 2015 Directeur Développement Afrique pour EIFFAGE CONCESSION.



Mme Yaye Sabel Ngom NIANG est Directeur Général de la société Afrique Pesage Sénégal, qu'elle a intégrée en mai 2013. Elle est spécialisée en management, audit et comptabilité avec une forte expérience en banque, assurance et finance.

Mme NIANG qui totalise 22 ans d'expérience professionnelle, a débuté sa carrière dans le cabinet d'audit privé MBA (groupe KPMG), avant de rejoindre la Cour des Comptes du Sénégal (CVCCEP) comme Commissaire. C'est ensuite qu'elle a regagné CGF Bourse, Société de Gestion et d'Intermédiation de la place, en qualité de responsable du département Emissions et Conseil Financier. Elle a ainsi été partie prenante de la structuration de dossiers d'emprunts obligataires, la détermination d'architectures adaptées aux entreprises clientes et de syndicats bancaires adéquates. En 2003, elle rejoint la SGBS où elle était Directeur Adjoint à la clientèle de particuliers avant d'occuper le poste de Directeur de l'Audit, du Contrôle et de l'Informatique chez AMSA Assurances Sénégal. Yaye Sabel Ngom NIANG est diplômée de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE) de Casablanca (Maroc), option Finances-Comptabilité.



Mme Laurence Van Prooijen est Directeur PPP Afrique Francophone au cabinet Deloitte, Conseiller PPP auprès de la BOAD dans les secteurs de l'énergie et du transport. Elle est experte dans le développement et le montage de PPP en France et dans de

nombreux pays d'Afrique Francophones, en particulier du côté des porteurs de projets publics et des autorités publiques. Depuis septembre 2014, elle est basée à Lomé au Togo pour travailler auprès de la BOAD sur l'opérationnalisation de la cellule PPP de la Banque et la définition de projets pilotes en PPP sur toute la zone UEMOA.

Pendant 3 ans, elle a occupé le poste de Directeur de projet à la Mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP) à la Direction Générale du Trésor du ministère de l'Economie des Finance et de l'Industrie, où elle avait en charge les secteurs transports et énergies, ainsi que les problématiques financières, comptables et fiscales relatives aux PPP. Avant de rejoindre la MAPPP, elle a été directrice financière de l'établissement public gestionnaire des voies navigables en France et porteur des projets en PPP sur la rénovation des barrages, l'hydroélectricité et les canaux. Elle a une expérience étendue des projets d'infrastructures puisqu'elle a également, au sein de la direction financière de Réseau Ferré de France, le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, développé et mis en œuvre une dizaine de PPP dans le secteur des transports.

Elle a également une expertise sur les marchés des capitaux acquise pendant une dizaine d'années chez HSBC et à la BNP, sur les produits de dette auprès des investisseurs institutionnels, et sur les instruments de garantie publique.



**SEN PPP
FINANCE**

FORUM INTERNATIONAL SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE TYPE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

5-7 MAI 2015 - DAKAR - SENEGAL • KING FAHD PALACE HOTEL • www.senpppfinance.com





M. Adrien Diouf est Directeur de l'Agence UMOA-Titres, mise sur pied afin d'aider les États membres à mobiliser sur les marchés de capitaux les ressources nécessaires au financement de leurs politiques de développement économiques, à des coûts maîtrisés et des séquences coordonnées.

Diplômé en Finance de l'Université Paris I et titulaire d'un MBA de l'Université Mc-Gill (Montréal, Canada), Monsieur Adrien Diouf a travaillé pendant plus d'une dizaine d'années en France et au Canada dans le secteur financier (Banques et Fonds de pension). Il y a occupé différentes responsabilités dans le domaine de la Gestion d'actifs mais aussi de la gestion du risque et des Systèmes d'information. Après un retour au Sénégal en 2006, il a eu en charge au sein de l'APIX la structuration financière sous forme d'un PPP du projet d'Autoroute à péage avant de poursuivre sa carrière dans le secteur bancaire au sein d'Ecobank-Sénégal où il a été responsable du département Investment Banking et Secteur Public de cette structure. Par la suite, il participe à l'expansion du groupe Ecobank au sein de la zone UMOA en qualité de Directeur Groupe de la Trésorerie avant de diriger le département Trésorerie d'Affeximbank au Caire.



M. Elan Cusiak-Barr,
Chargé d'Investissements
Sénior, Conseil PPP, IFC

Elan a une expérience de près de 20 ans dans le conseil sur l'infrastructure PPP. Il a rejoint les Services de Conseil en Partenariat Public-Privé d'IFC en 2010 en tant que Chargé d'Investissements Sénior. Basé à Dakar, il dirige l'équipe du Hub Régional pour l'Afrique occidentale et centrale. Avant de rejoindre l'IFC, Elan était Directeur chez CPCSTranscom et a mené pendant 10 ans des missions de conseil pour des projets d'infrastructure PPP en Afrique et en Asie. Elan a également été Directeur Associé des Services de Conseil en Transaction de KPMG, basé à Londres, dont il a piloté les missions de conseil en PPP au Royaume-Uni, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est et en Russie.



M. Nicolas Souche, Chargé
d'Affaires Principal,
Infrastructures, IFC

Nicolas Souche a rejoint les équipes d'IFC à Dakar en 2001. Depuis, il a mené la structuration de plusieurs projets de grande envergure en Afrique de l'Ouest tels que le financement de l'expansion de la centrale de CIPREL en Côte d'Ivoire, pour un montant total de 250 millions d'euros. Avant de rejoindre l'IFC, Nicolas a

travaillé pendant 15 ans pour une banque commerciale européenne parmi les leaders du financement des infrastructures. En poste successivement à Londres, Rome et Paris, il a mené à bien des missions de conseil financier et de structuration de financements bancaires et d'émissions obligataires pour des projets structurants réalisés sous forme de concessions et de PPP en Europe, Amérique du Nord et aux Caraïbes.



Mme Tshiya Subayi, Chargé
des Opérations Sénior,
Département Santé, IFC

Tshiya est Responsable pour les pays francophones du programme « Health in Africa », l'initiative du Groupe Banque mondiale pour appuyer les engagements du secteur privé dans le secteur de la santé. Il travaille depuis près de 20 ans sur les questions du genre et de la santé.



Mme Fatouma Touré Ibrahima, Responsable du Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre, PPIAF

Madame Fatouma Toure Ibrahima est Responsable pour l'Afrique du Fonds de Conseil en Infrastructure pour le Partenariat Public-Privé (PPIAF). Ce Fonds, administré par la Banque mondiale, a pour objectif de fournir une assistance technique aux gouvernements afin de faciliter

la participation du secteur privé dans la réalisation et la gestion des infrastructures. Avant de prendre ce poste en Avril 2015, Madame Toure a cumulé 18 années d'expérience avec le Groupe de la Banque mondiale dont 14 années au siège où elle a été Spécialiste Principale en Finance pour le Groupe Energie Afrique et Spécialiste en Finance pour les pays du Maghreb et du Moyen Orient. Madame Toure a contribué à plusieurs échanges stratégiques au sein du Groupe en tant qu'Assistante Spéciale auprès du Vice-Président et Secrétaire General puis auprès du Directeur Exécutif et Chef des Operations Financières du Groupe de la Banque mondiale.



Mme Ifeyinwa Emelife est Conseillère de la Banque Africaine de Développement (BAD) au sein de son bureau régional d'Afrique de l'Ouest établi à Abuja. Elle est responsable de la coordination des activités pour une assistance technique et le renforcement des capacités aux Unités PPP d'Afrique de l'Ouest. Auparavant, elle a

travaillé comme expert principal en infrastructure à la Nigeria's Regulatory Agency for PPPs où elle a œuvré à fournir des conseils et documents de travail ainsi que des business plans dans des projets d'infrastructures. Mme EMELIFE a été Senior Research Fellow au Centre d'Etudes des Economies Africaines (CSEA) à Abuja et chercheur associé au Program for Energy and Sustainable Development (PESD), un think tank établi à Stanford en Californie. Mme Emelife dispose d'une expérience de terrain et dans le management au sein du fonds de pension Stanbic IBTC de Lagos et à Wells Fargo Bank, Campbell Californie. Elle totalise plus de 12 ans d'activité dans des domaines variés incluant la Finance, l'énergie, la recherche, les politiques d'infrastructure de développement.

Au titre de sa formation, elle a obtenu un Bachelors en économie de l'Université d'Etat de San José de Californie (USA) et d'un Masters en politique internationale de l'Université de Stanford aux Etats-Unis.



M. Amadou HOTT, titulaire d'un DEUG en Mathématiques appliquées à l'économie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, d'un DEA en Finance de Marchés et Gestion Bancaire de l'université Paris-Sorbonne et étudiant en master de mathématiques financières à la New York University dans le cadre d'un programme d'échange. Il capitalise plus de 15 années d'expérience dans le secteur de la banque d'affaires et en conseil en investissement et en financement, à la Société Générale à New York et Londres, BNP Paribas à Londres, ABN AMRO à Londres, Millenium Finance Corp. à Dubaï, UBA Capital à Lagos et Dangote Capital à Lagos, les dix dernières années consacrées essentiellement aux transactions en Afrique.

Depuis septembre 2013, Fondateur et Directeur Général du FONSI (Fonds Souverain d'investissements Stratégiques du Sénégal). A successivement occupé les postes de Président du Conseil d'Administration de AIBD SA (Société de Projet du Nouvel Aéroport international du Sénégal) et est Conseiller spécial en investissement de Son Excellence le Président Macky SALL. Deux fois volontaire du Programme TOKTEN et enseignant en finance à l'université Gaston

Berger de Saint Louis du Sénégal. En 2012, nommé Young Global Leader par le World Economic Forum de Davos.



M. Lancina KI est Directeur de l'industrie et de la promotion du secteur privé à la Commission de l'UEMOA, Monsieur Lancina qui s'occupe du secteur privé au sein de l'organisation depuis mai 2009. Economiste de formation (option gestion des entreprises, avec une spécialisation en commerce

international), Lancina qui a exercé pendant plus de 20 ans différentes fonctions au sein de l'administration burkinabè. Après avoir été chargé d'études à la Direction générale du commerce (1987-1990), chef du Service de la réglementation du commerce extérieur (1990-1992), puis chef du Guichet unique des formalités non douanières du commerce extérieur (1992-1994), il a contribué entre 1994 et 2009 à la promotion des entreprises et du secteur privé du Burkina Faso. Il a en effet occupé les postes successifs de Directeur du Centre des guichets uniques (1994-1996), puis Directeur du Centre de promotion des entreprises (1996-2001) et enfin Directeur général de la promotion du secteur privé (2001-2009) qu'il a quitté pour la Commission de l'UEMOA



M. Babacar CISSE est un Inspecteur principal du Trésor, titulaire d'une Maîtrise en Analyse et Politique économiques obtenue, en 1998, à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. En juillet 2006, il occupe les fonctions de Chef du Bureau des Etudes et du Suivi des Programmes financiers. Par la suite, de juillet 2007 à décembre 2011, il est Conseiller technique en Finances publiques

successivement du Ministre délégué chargé du Budget, puis du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances. Depuis décembre 2011, Babacar CISSE est Directeur de la Dette publique du Sénégal.



M. Benoît KONAN est un expert en criminalité financière, blanchement de capitaux et le financement du terrorisme. Il dispose d'une riche expérience dans le domaine du développement du renseignement, de la criminalité organisée, de la coopération internationale pour l'évaluation des menaces terroristes.

Il est Responsable chargé des questions de Répression

Criminelle au sein du Groupe Intergouvernemental de lutte contre le blanchement de capitaux (GIABA). M. KONAN a assuré la coordination des activités de renforcement de la coopération entre la police, la gendarmerie, les douanes et l'armée (contrôles mixtes) des Etats membres de la CEDEAO, de la CEMAC, du Sahel et du Maghreb. Sur le plan académique, il est diplômé en Maîtrise de Recherche sur la criminalité financière de l'Université d'Abidjan-Cocody et titulaire d'une Licence de criminologie. Il est également breveté de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) d'Abidjan et du cycle Moyen Supérieur : option Douanes. Auparavant, M. KONAN avait suivi des études philosophie avec à la clé une licence obtenue au département Sciences Humaines.



Mme Carole Devidal Responsable Cellule d'Information Initiative France-Banque Mondiale, Expertise France. Mme Devidal est responsable de la cellule d'information de l'Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des partenariats public-privé (PPP) dans les pays d'Afrique de la zone franc.

Economiste de formation*, elle a acquis des compétences en droit et en techniques de communication dans un parcours de plus de 10 ans au sein du service public en France. Elle a rejoint Expertise France, l'opérateur français d'assistance technique internationale des ministères des affaires étrangères et de l'économie (ex Adetef), en septembre 2014. Carole Devidal a pour mission d'organiser le partage de l'information et des données sur le développement des PPP dans la zone franc (réglementation, acteurs, projets), et la promotion de l'Initiative France-Banque mondiale auprès des pays bénéficiaires et des bailleurs.*Formation : Master en analyse économique du développement Paris X Nanterre



Mme Isabelle KEBE est Directeur Général FCL Gérer la Cité où elle supervise personnellement depuis près de 25 ans un grand nombre d'études financières de collectivités locales. A ce titre, elle apporte assistance et conseil dans le cadre de la négociation de financements, crédit-bail fiscal et autres contrats pour les collectivités locales (PPP), auprès d'autorités organisatrices de transport dans le domaine financier. Elle réalise des prévisions à moyen et long terme sur l'évolution des finances locales et des études et conseils directs auprès des collectivités locales (régions, départements, communes et groupements de communes) dans le domaine financier et fiscal. Elle a eu à concevoir des matrices de risque "collectivités locales" pour des établissements financiers.

Elle est notamment intervenue dans le cadre de ces missions d'accompagnement dans la réalisation de projets en faveur de la CA Dijon, la Société du Grand Paris, la Ville de Limoges, Rennes Métropole, la CA Besançon, la Région Bretagne, le STIF, le SITRAM (Mulhouse), le Ministère des transports ; et dans le cadre de missions d'assistance à la mise en oeuvre de financements obligataires pour le compte de la Ville de Marseille, de Cannes, la CA de Cergy, le département de la Dordogne, Région Champagne Ardenne.



Mme Jeannette Mancel DIOUF est **Administrateur Générale RISK-ASSUR Consulting S.A.**, société d'Audit de Conseils et de Courtage d'assurances toutes branches. Elle conseille et assiste une clientèle institutionnelle et/ou privée, le Secteur public et les Collectivités locales, dans l'identification des risques, la

conception de solutions d'assurances spécifiques et transversales à leurs besoins.

Elle s'appuie sur son expérience locale et internationale dans les métiers de l'assurance toutes branches de près de 20 ans. Spécialiste de l'assurance construction et risques techniques, elle dispose d'une expérience de 10 ans au sein de cabinets français et grands groupes internationaux de conseils et de courtage d'assurances. Elle a administré d'importants projets de construction d'ouvrages et d'infrastructures publiques ou privées, via l'élaboration et la mise en place des garanties d'assurances adaptées, notamment pour les travaux de réalisations des Tramways, Métros, Ponts, UIOM, STEP, Universités, Musées, Centres et Instituts hospitaliers. Sa parfaite connaissance des différentes législations qui régissent les marchés de l'assurance, sa capacité à conduire des négociations avec les Assureurs ainsi que son attachement à la qualité du service apporté au Client, contribuent à faire d'elle un Courtier de référence sur le marché de l'assurance. Consultante également en France, elle continue d'apporter toute son expertise juridique, technique et commerciale au service des maîtres d'ouvrages publics et privés, des entreprises et professionnels du BTP, des promoteurs immobiliers et des particuliers, dans le diagnostic des risques, la structuration et la gestion des programmes d'assurances. Jeannette est titulaire du DESS en Droit des assurances de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et est diplômée d'Institut et Ecole d'assurances de Yaoundé et de Paris ainsi que de l'Ecole supérieure appliquées aux Affaires, Ecole de commerce à Paris, où elle obtient le diplôme d'études supérieures appliquées aux affaires.



M. Alan Follmar

Alan Follmar joined Meridiam in June 2014 as Chief Operating Officer of the Meridiam African Infrastructure Fund. Meridiam is a leading global investor in sustainable greenfield infrastructure with over \$2.8 billion currently under management. The €300 million

Africa Fund is pan-African in scope and will focus on essential services in the power, transportation, environment, and social infrastructure sectors. Alan was previously a Senior Investment Officer with PROPARCO, the private sector arm of the French Development Agency. In this role he was responsible for origination and structuring financings for independent power projects located in developing and emerging markets. His experience covers the spectrum in power, from renewables (hydro, wind, solar PV, solar CSP, biogas, and biomass) to conventional fossil fuel technologies (coal, gas engine, and combined cycle).

Prior to joining the French Development Agency Alan was an investment banker for nine years with Natixis and Barclays Capital, where he was responsible for advisory and origination of financing and risk management solutions for large multinational clients in the utilities, electrical, rail transport, and technology sectors. During this period he was part of an advisory team working with the French vertically integrated state-owned utilities during their transition from a monopolistic to a competitive market framework.

Prior to his career in finance Alan worked for GE Aircraft Engines for over eight years, during which time he coordinated the development assembly and testing of the CFM56-7B engine for the Boeing 737 in cooperation with French manufacturer Snecma.

Alan is a dual national (French/American) and holds a Masters in Aeronautical Science from Embry-Riddle University and an MBA from HEC Paris.



**M. Abdoulaye Mbodji,
Directeur Général Aéroport
International Blaise Diagne SA**

Agé aujourd'hui de 59 ans, Abdoulaye Mbodji obtient en 1968 l'entrée en sixième et quitte son village natal Soma de l'arrondissement de Niakhar pour Kaolack. Il fréquente le lycée Gaston Berger et y décroche en 1975 le baccalauréat série C.

Dans la foulée, il réussit le concours d'entrée à l'école polytechnique de Thiès et en ressort en 1980 avec le diplôme d'ingénieur en génie civil. En 1981, Abdoulaye Mbodji travail au ministère de l'équipement et des transports et y occupe différentes fonctions. En 1986, il entre au CESAG et décroche le diplôme supérieur de management des entreprises (DSGE-MBA). En 1989, Il fait un départ volontaire et quitte ce ministère pour rejoindre BVA AFRIQUE, une agence d'une société de sondage française comme directeur technique. En 1992, Jean Lefebvre Sénégal le recrute d'abord comme coordinateur puis comme directeur technique. En 2010, il fait un master 2 en développement durable et management environnemental. En 2012, il devient le secrétaire général du ministère des transports puis prend la tête de l'Aéroport International Blaise Diagne en février 2013.



**M. Yves Bozzi, Président
exécutif SOCOTEC**

Yves Bozzi, 60 ans, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat en 1978 et de la Faculté de Sciences Economiques de Lyon, et fort d'une très riche expérience internationale, a assuré tout au long de sa carrière la direction de

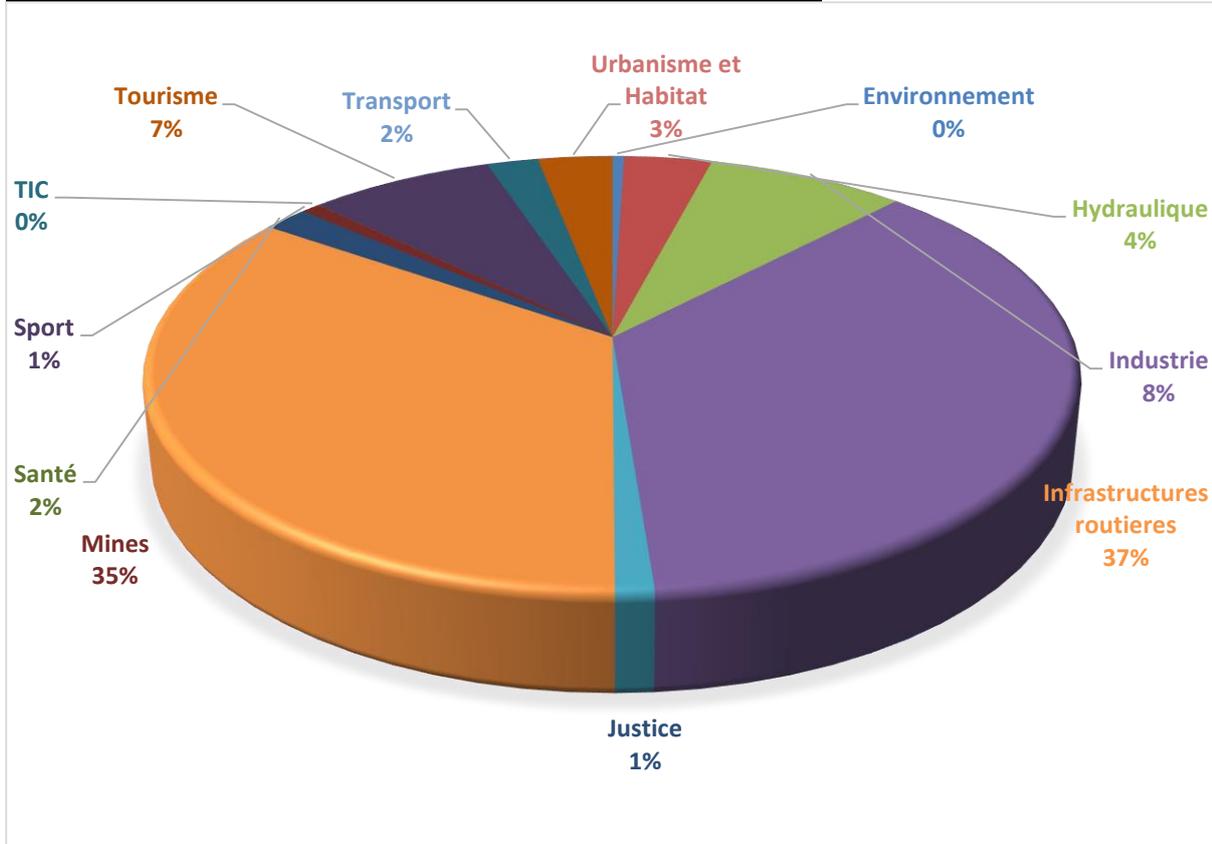
grands projets d'infrastructures de transport, eau et environnement, d'aménagement du territoire et de développement urbain. De 1978 à 1990, ses premiers postes le conduisent au sein de différents ministères (Vénézuéla, Guadeloupe, Madagascar). Il est ensuite successivement Directeur d'Agence dans le Groupe Lyonnaise des Eaux-Suez pour les Caraïbes, Directeur de Projet du Groupe Générale des Eaux-Vivendi pour l'Amérique Latine, les Caraïbes, l'Afrique et les Dom-Tom, puis Responsable du Développement International chez OTUI.

En 1999, il arrive dans le groupe ingénieuriste EGIS, d'abord au Pérou, puis il prend la direction de la filiale espagnole dont il a permis la diversification dans le ferroviaire et le transport urbain. En 2008, il revient en France et prend la Direction France de la société SYSTRA, filiale de la RATP et de la SNCF, qu'il a fortement développée et restructurée sur le territoire national. En avril 2013, il prend la Présidence de la SOCOTEC.

N°	INTITULE	DETAILS SUR LE PROJET OU PROGRAMME	COUT ESTIMATI F en FCFA)	SECTEUR
1	Projet de chaîne de valeur Riz	-	17 000 000	Agriculture
2	Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC)	-	100 000 000	
3	Projet de Développement inclusif et durable de l'Agro-business au Sénégal (PDIDAS)	-	173 000 000	
4	Projet de chaîne de valeur maïs dans les corridors céréalières	-	20 000 000	
5	Projet de nouvelle ligne de chemin de fer Dakar – Bamako par le Sud	-	502 000 000	Chemin de fer
6	Projet de Réhabilitation du chemin de fer Dakar –Bamako (ligne existante, écartement métrique)	-	322 000 000	
7	Projet de développement des infrastructures commerciales	-	18 000 000	Commerce
8	Projet de mise en place d'un système de récépissé d'entrepôt	-	-	
9	Projet portuaire de l'ANAM	-	-	Economie Maritime
10	Projet du Port minéralier de Bargny	-	368 000 000	
11	Projet de remplacement des abris provisoires	-	73 000 000	Education
12	Projet de construction de résidences universitaires	-	70 000 000	
13	Projet de construction et d'équipement d'un réseau d'Instituts supérieurs d'enseignement professionnel	-	70 000 000	
14	Programme d'investissement du transport de l'électricité	-	270 058 000	Energie
15	Projet de partenariat Public Privé de gestion du Parc national du Niokolo-Koba	-	18 700 000	Environnement
16	Projet de Gestion des déchets électroniques	-	1 300 000	
17	Projet de construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de 50 000 m3/j	-	155 000 000	Hydraulique
18	Projet de réalisation d'une plateforme industrielle intégrée (p2i)	-	50 000 000	Industrie
19	Projet de Zone économique spéciale intégrée (DISEZ)	-	300 000 000	
20	Programme de développement des autoroutes du Sénégal	-	1 580 000 000	Infrastructures routières
21	Programme de modernisation de la justice : a) Construction et équipement de Centres de			

N°	INTITULE	DETAILS SUR LE PROJET OU PROGRAMME	COUT ESTIMATI F en FCFA)	SECTEUR
	sauvegarde ; b) Construction et équipement d'une école d'administration pénitentiaire ; c) Programme de construction de tribunaux ; d) Construction de 06 prisons ; e) Maison d'Arrêt et de Correction de Sebikotane		2 000 000	Justice
			4 000 000	
			16 000 000	
			12 000 000	
			16 000 000	
22	Projet d'exploitation et de valorisation du fer dans la zone de la Falémé (Mines de Fer du Sénégal Oriental-MIFERSO)		1 500 000 000	Mines
23	Projet de reconstruction de l'Hôpital Aristide le Dantec		80 000 000	Santé
24	- Programme de construction et de gestion d'infrastructures sportives : - Construction d'un palais des sports ; - Construction d'un stade omnisport ; - création d'un centre de formation et de promotion des métiers du sport		7 969 000	Sport
			19 850 000	
			5 350 000	
25	Projet de Construction d'un Centre de numérisation et d'archivage	-	235 000	TIC
26	Projet d'Infrastructures de gestion des clés	-	460 000	
27	Projet touristique : développement d'offre balnéaire à Pointe Sarène	-	130 000 000	Tourisme
28	Projet d'aménagement du site touristique de Mbodiène	-	190 000 000	
29	Projet d'aménagement du site touristique de Joal-Finio	-	6 000 000	
30	Projet de Bus rapides sur voies réservées (BRT)	-	90 000 000	Transport
31	Projet de construction d'une cité des affaires	-	86 000 000	Urbanisme et Habitat
32	Projet de pôle urbain de Daga-Kholpa	-	45 000 000	
TOTAL			6 318 922 000	
Pour recevoir les présentations et détails sur les projets ci-dessus, veuillez nous contacter.				

Graphique sur la répartition sectorielle du coût des projets.



XVI. L'AGENDA OFFICIEL DU FORUM

LUNDI 04 MAI 2015 :	
FORMATION PRE-FORUM SUR LES OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS DES PPP	
JOURNEE 1 : 05 MAI 2015	
HORAIRES	ACTIVITES
08H00-08H55	Accueil, enregistrement et installation des participants
08H55-10H00	CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE
08H55-09H00	Annonce du programme du Forum par le Maître de Cérémonie
09H00-09H10	Allocution du Sponsor Officiel du Forum, Monsieur Gérard SENAC , Groupe EIFFAGE
09H10-09H20	Allocution d'un représentant du Patronat : Monsieur Mansour KAMA , Président de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
09H20-09H30	Allocution du représentant des partenaires techniques et financiers : S.E.M. Johan VERKAMMEN , Ambassadeur du Royaume de Belgique au Sénégal
09H30-09H45	Discours d'ouverture de S.E.M. Macky SALL , Président de la République du Sénégal
9H45-10H00	PAUSE CAFE
10H00-12H00	PANEL D'OUVERTURE : ENVIRONNEMENT GENERAL DES PPP EN AFRIQUE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES. Modérateur : Mamadou Lamine NDONGO , représentant résident de la BAD
	Environnement des affaires et promotion des PPP en Afrique : Abdoulaye LY , Directeur de la Promotion des Investissements / Ministère chargé des Investissements et des Partenariats
	Présentation de l'Initiative Banque Mondiale de Promotion des PPP en Afrique Francophone (Zones UEMOA et CEMAC) : Madame Carole DEVIDAL , Expertise France
	Cadre juridique et institutionnel des PPP en Afrique de l'Ouest : Assiba DJEMAOUN , Avocate, Consultante auprès de la Commission de l'UEMOA
	Régulation financière et financement des PPP : quel rôle pour la Banque centrale ? Antoine TRAORE , Directeur des Activités bancaires et du Financement des Economies (BCEAO)

	PANEL II : PRESENTATION DES PROJETS DU PORTEFEUILLE PPP Modérateur : Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan
12H00-13H00	Propos liminaire de Monsieur Abdou Aziz TALL , Ministre chargé du Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent
	Le Plan Sénégal Emergent : aspects fondamentaux, cadre institutionnel et programme de mise en œuvre : Ibrahima WADE , Directeur général (BOS/PSE)
	Principaux projets et réformes du PSE : Mountaga SY , Directeur général de l'APIX
	Cadre réglementaire des PPP au Sénégal : Ibrahima FALL , Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé, Ministère chargé des Investissements et des Partenariats
13H00-14H30	PAUSE – DEJEUNER
14H30-16H15	ATELIER I.A . PRESENTATION DES PROJETS PPP DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES Président de séance . M. Mansour Elimane KANE, Ministre chargé des Infrastructures.
	ATELIER I.B . PRESENTATION DES PROJETS PPP DU SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION
16H15-16H25	PAUSE – CAFE
16H25-18H15	ATELIER II.A . PRESENTATION DES PROJETS MINIERS, FERROVIAIRES ET INDUSTRIELS ATELIER II.B . PRESENTATION DES PROJETS PPP DU SECTEUR DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HABITAT
19H00-21H00	COCKTAIL DE BIENVENUE OFFERT PAR 
	FIN DE LA PREMIERE JOURNEE



JOURNEE 2 . 06 MAI 2015

HORAIRES	ACTIVITES
09H00- 11H30	LA PAROLE AUX ACTEURS 1 – Modérateur : Monsieur Ibrahima NDIAYE, Directeur général de l'AGEROUTE
	Propos introductif du modérateur
	Expérience de terrain d'un concessionnaire d'infrastructures : Didier PAYERNE, Groupe EIFFAGE
	Montage financier innovant d'un projet d'aéroport : Abdoulaye MBODJI, Directeur général, Aéroport international Blaise Diagne SA
	Présentation de l'Unité régionale de Développement des Partenariats Public-Privé : Nathalie Brou FOFANA, Directrice de l'Unité régionale de Développement des PPP à la BOAD
	Etude de cas d'un montage innovant : projet d'hôpital au Nigéria, Elan Cusiak BARR (IFC/Groupe de la Banque Mondiale)
	Présentation du Hub de Conseil en transactions de la Banque Africaine de Développement, Ifeyinwa EMELIFE, Consultante PPP auprès de la BAD
	Témoignages d'un concessionnaire PPP ressortissant de la Zone UEMOA : Concession du Contrôle de la Charge à l'essieu par Yaye Sabel Ngom NIANG, Afrique Pesage Sénégal
11H30-11H45	PAUSE – CAFE
11H45- 13H30	ATELIER III.A . PRESENTATION DES PROJETS AGRICOLES ET HYDRAULIQUES
	ATELIER III.B . PRESENTATION DES PROJETS DU SECTEUR DE L'ENERGIE, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES SPORTS
13H30- 14H30	PAUSE – DEJEUNER
14H30- 16H15	PANEL IV : POLITIQUE BUDGETAIRE, PROMOTION ET FINANCEMENT DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE EN ZONE UEMOA – Modérateur : Cheikh Ibrahima DIONG, Président de ACT Consulting
	PPP et discipline budgétaire : comment éviter un nouveau cycle d'endettement à l'Afrique ? Babacar CISSE, Directeur de la Dette Publique, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
	Quelles alternatives aux garanties souveraines dans les PPP : Amadou HOTT, Directeur général du Fonds Souverain d'Investissements stratégiques
	Evolutions récentes et perspectives d'investissements sous la forme de PPP : Allan FOLMAR, Directeur de l'Exploitation, Meridiam Infrastructure Africa, France
	Financement des études de faisabilité, sélection et préparation des projets : Laurence Van Prooijen, Conseillère technique auprès de l'Unité régionale de Développement des

	<p>PPP de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).</p> <p>Dépenses fiscales et exonérations diverses dans les PPP: comment trouver l'équilibre ? : Ismaila DIALLO, Inspecteur des Impôts et Domaines, Conseiller technique du Ministre chargé des Finances.</p>
16H15-18H00	<p style="text-align: center;">PANEL V. FINANCEMENTS INNOVANTS ET PPP</p> <p style="text-align: center;">Modérateur : Philippe ENGLISH, Economiste principal-pays, Groupe de la Banque Mondiale</p> <p>Contrats clés en mains et financements de type Exim Bank : Moustapha SOW, Directeur régional, Banque Islamique de Développement</p> <p>Emissions obligataires en Afrique : défis, enjeux et perspectives : Adrien DIOUF, Directeur de l'Agence UMOA Titres</p> <p>Quelles stratégies de mobilisation des financements verts pour l'Afrique ? Monsieur Mamadou KONATE, Direction des Financements verts et des Partenariats, Ministère de l'Environnement et du Développement durable</p> <p>Financement des PPP : quel dispositif mettre en place pour lutter contre les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ? Monsieur Djaha Benoit KONAN, Responsable des questions de répression criminelle, Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique (GIABA)</p>
	FIN DE LA DEUXIEME JOURNEE



JOURNEE DU 07 MAI 2015.

Panel VI : LA PAROLE AUX ACTEURS II -

Modérateur : Mme Khoudia MBAYE, Ministre en charge de la Promotion des Investissements

Présentation du Fonds de Conseil en Infrastructure Publique -Privée (PPIAF/Groupe de la Banque Mondiale), **Mme Fatouma Touré Ibrahima**, Responsable du Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre.

Présentation de la Health Initiative in Africa : **Tshiya SUBAYI**, chargée des opérations. Groupe de la Banque Mondiale

09H00- 11H00	Risques de construction et solutions d'assurance dans les PPP : Jeannette Mancel DIOUF , Administratrice générale de RISK ASSUR Consulting, Paris France Rôle et avantage d'une tierce partie technique et indépendante dans un PPP, Yves BOZZI , Directeur exécutif de SOCOTEC
11H00- 13H30	<p style="text-align: center;">PANEL VII. PPP ET FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES – Modérateur : M. Oumar YOUM, Ministre chargé de la Gouvernance locale</p> <p>Spécificités des PPP dans les collectivités locales : Cheikh Ahmed Tidiane SENE, Directeur Financier de l'Agence de Développement Municipal (ADM)</p> <p>Stratégies de mitigation des risques pour les projets PPP des collectivités locales : Rokhaya DIALLO, responsable du Secteur Privé, Banque Africaine de Développement</p> <p>Retour d'expériences des collectivités locales françaises, Isabelle KEBE, FCL gérer la Cité</p> <p>Autres intervenants : Association des Maires du Sénégal / Entente Cadak-Car</p>
1315H00	PAUSE DEJEUNER
15H00 – 17H00	<p style="text-align: center;">PANEL VIII : PLACE DU SECTEUR PRIVE AFRICAIN DANS LES PPP Modérateur : Madame Khoudia MBAYE, Ministre chargé des Partenariats</p> <p>Stratégies d'implication du secteur privé dans les projets PPP en Afrique : Monsieur Lancina KI, Directeur de l'Industrie et de la Promotion du Secteur privé, Commission de l'UEMOA.</p> <p>Réflexions sur la place du secteur privé africain dans les PPP, Ibrahima FALL, Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé, MPIPDTE</p> <p>Autres intervenants : Ousseynou LANIANE, Consultant en environnement des affaires.</p>
17H00 – 17H30	VISITE DES STANDS D'EXPOSITION PAR MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
17H30- 18H00	<p style="text-align: center;">CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE</p> <p>Synthèse générale des travaux du Forum : Ibrahima FALL, Directeur. des Financements et des PPP,</p> <p>Allocution de clôture de M. le Premier Ministre, Mahammed Boun Abdallah DIONNE</p>

**Le Président de la République
Conseil des Ministres du 13 Mai 2015**

« A l'entame de sa communication, **le Chef de l'Etat** a salué la tenue à Dakar du Forum international sur les partenariats public-privé ».

**M. Mahammed Boun Abdallah DIONNE,
Premier Ministre du Sénégal**

« *Je voudrais féliciter Mme le Ministre chargée de la Promotion des investissements des Partenariats et ses collaborateurs pour la bonne organisation de ce forum. Je me réjouis de la pertinence du choix des thèmes et exprime toute mon appréciation aux participants pour la qualité de leurs*

**Mme Khoudia MBAYE,
Ministre de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé services de l'Etat du Sénégal**

« Un coup d'essai devenu un coup de maître ».

**M. Ibrahima FALL,
Directeur des Financements et des PPP,
Sénégal**

« Ce forum est d'une grande réussite avec un format inédit qui a offert aux acteurs publics et privés une palette d'opportunités estimée à 8648 milliards de CFA».

Allan FOLMAR, Directeur
Operations, Meridiam, France

« Je suis entièrement satisfait de cette opportunité de rencontrer des acteurs clefs du domaine des PPP».

Salka Mint ROBERT, Ministère des Affaires
Economiques et du Développement, MAED -
Mauritanie

« Un Forum de haut niveau qui m'a permis de comprendre beaucoup plus sur les PPP, de découvrir le PSE et comprendre la stratégie de développement du Sénégal».

Sophie DECOUR,
Directeur Land Dakar, Sénégal

« Trois jours d'informations de qualité, de présentations de projets, de contributions, de questions et réponses de haute qualité. Bonne continuation».



Des impressions de grande satisfaction

SEN PPP FINANCE 2015 DANS LES MEDIAS

SEN PPPFINANCE2015, en plus de sa présence sur les chaines de télévisions locales telles que la RTS, la TFM et la Sen TV, se trouve sur divers sites internet des plus visités tel que www.seneweb.com, dans les magazines spécialisés, les réseaux sociaux tels que Facebook et Twiter, ainsi que sur les principaux journaux de la presse écrite sénégalaise.

ZONES RURALES
La fixation des sages-femmes à l'étude

le soleil
RAYE MODOU MOÏSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL NICA-SÉNÉGAL

« Le montant pour la finalisation du lot 1 de la Rn6 est déjà sécurisé »

MACKY SALL AU FORUM SUR L'INVESTISSEMENT
Le privé, principal partenaire du Pse

- L'administration doit s'adapter à la dynamique de développement
- Mansour Camà : « Les Ppp, une formidable opportunité pour les entreprises nationales »

ENSEIGNEMENT CORINNIQUE
Les appels d'offres pour la construction de 64 « daaras » modernes lancés

AGENDA CULTUREL ET TOURISTIQUE 2015
Le patrimoine matériel et immatériel pour vendre la destination Sénégal

INDUSTRIE TEXTILE
La relance de la Nsts sauve 400 emplois

INTRANET ADMINISTRATIF
L'Adie remet 500 terminaux de communication au ministre de la Justice

CAMERON DE COMMERCE SAISON AFRICAINE 2015
Plus de 278.000 tonnes commercialisées

LE SOLEIL - MERCREDI 6 MAI 2015

E CONOMIE

FORUM INTERNATIONAL SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE TYPE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE
Macky Sall fait du secteur privé le principal partenaire du Pse

Par sa vocation de créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois, le secteur privé est un partenaire de choix pour les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Plan Sénégal émergent, a déclaré le président Macky Sall, hier, à l'ouverture du Forum international sur le financement des projets de type partenariats public-privé (Ppp) qui s'est tenu à Dakar du 5 au 7 mai.

Realisé par Seydou KA et Abdou DIAW (Photos : Mbacke BA)

« L'Etat à lui seul ne peut réaliser l'émergence. Il en crée les conditions par des politiques publiques cohérentes et un environnement des affaires propice à l'investissement privé. C'est pourquoi nous encourageons le secteur privé dans la conception de projets de type Partenariats public-privé (Ppp) ». Ce discours, le président Macky Sall a tenu lors de son intervention au Forum international sur le financement des projets de type Partenariats public-privé (Ppp) à Dakar, hier, le 5 mai 2015.

« L'Etat a la responsabilité de créer les conditions propices à l'investissement privé. C'est pourquoi nous encourageons le secteur privé dans la conception de projets de type Partenariats public-privé (Ppp) ». Ce discours, le président Macky Sall a tenu lors de son intervention au Forum international sur le financement des projets de type Partenariats public-privé (Ppp) à Dakar, hier, le 5 mai 2015.

Résolution des codes miniers et pétroliers
Pour ce qui est des mines, « l'Etat a la responsabilité de créer les conditions propices à l'investissement privé. C'est pourquoi nous encourageons le secteur privé dans la conception de projets de type Partenariats public-privé (Ppp) ».

Adjour Jaye Diouf Sarr :
« La suppression des visas est effective »

MANSSOUR CAMA, PRESIDENT DU CNES
« Les Ppp, une formidable opportunité pour les entreprises nationales »

Le président de la Confédération nationale des entreprises du Sénégal (Cnes) et dans le cadre de son intervention au Forum international sur le financement des projets de type Partenariats public-privé (Ppp) à Dakar, hier, le 5 mai 2015.

« Face aux problèmes financiers de l'Etat, il y a un espace pour un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé et les collectivités locales », a-t-il noté. Mais, le ministre d'un Ppp nécessite confiance et transparence, sans que l'Etat ne se trouve en position de faiblesse face aux grands opérateurs mondiaux. Son rôle devra être donc de « veiller à ce que le processus soit basé sur des principes d'équité, de transparence et d'avantages mutuels pour une bonne régulation des secteurs de l'économie publique ».

Adopter l'administration dynamique de développement

Outre les données sociales plus basées, a insisté sur la nécessité d'une modernité qui « doit implémenter passer d'un état de « dynamique de développement » traduit par une plus grande transparence des procédures. » Si cela n'est pas de données qui donnent.

Un outil à parer

Selon Gérard Sène, Pdg d'Infoparc Sénégal, société spécialisée de l'infrastructure télécom, le développement, au même titre que les autres secteurs, a besoin d'un cadre réglementaire adéquat. Il a souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes. Il a également souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes.

MANSSOUR CAMA, PRESIDENT DU CNES
« Les Ppp, une formidable opportunité pour les entreprises nationales »

Le président de la Confédération nationale des entreprises du Sénégal (Cnes) et dans le cadre de son intervention au Forum international sur le financement des projets de type Partenariats public-privé (Ppp) à Dakar, hier, le 5 mai 2015.

« Face aux problèmes financiers de l'Etat, il y a un espace pour un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé et les collectivités locales », a-t-il noté. Mais, le ministre d'un Ppp nécessite confiance et transparence, sans que l'Etat ne se trouve en position de faiblesse face aux grands opérateurs mondiaux. Son rôle devra être donc de « veiller à ce que le processus soit basé sur des principes d'équité, de transparence et d'avantages mutuels pour une bonne régulation des secteurs de l'économie publique ».

Adopter l'administration dynamique de développement

Outre les données sociales plus basées, a insisté sur la nécessité d'une modernité qui « doit implémenter passer d'un état de « dynamique de développement » traduit par une plus grande transparence des procédures. » Si cela n'est pas de données qui donnent.

Un outil à parer

Selon Gérard Sène, Pdg d'Infoparc Sénégal, société spécialisée de l'infrastructure télécom, le développement, au même titre que les autres secteurs, a besoin d'un cadre réglementaire adéquat. Il a souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes. Il a également souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes.

L'Afrique représente 10 % des projets de type Ppp des pays en développement

En termes de projets de type Ppp, l'Afrique subsaharienne ne représente que 10 % dans l'ensemble des pays en développement, soit 9 % d'investissements avec plus du quart réalisé par l'Afrique du Sud et le Nigeria. C'est ce qui a fait savoir Ibrahim Fall, directeur des Financements et des Partenariats public-privés au ministère de la Promotion des Investissements. Ce dernier a souligné que ce forum s'est tenu en tant que plateforme pour présenter les portefeuilles de projets structurés initiés sous la forme de Ppp sur le plan national et communiquer dans le but de leur appropriation par les institutions de financement, les investisseurs et les développeurs privés. Il a estimé que la rencontre a permis de créer une tribune d'échanges entre les autorités publiques, les partenaires au développement, les investisseurs privés et les acteurs du système financier sur la mobilisation optimale des ressources pour les projets Ppp en Afrique. Concernant le financement proprement dit, M. Fall a dit que la solution consiste à combiner les financements classiques venant des partenaires et des bailleurs avec ceux innovants. Il s'agit de voir, à la lumière de la tendance baissière de l'Aide publique au développement et des limites objectives des prêts concessionnels, comment tirer le meilleur profit qui offrent les financements innovants. Le directeur des Financements a ajouté que, dans l'optique de la territorialisation des politiques publiques, les Ppp consistent en ce qu'ils offrent les mieux indiqués pour satisfaire la demande locale en infrastructures de base.

« Face aux problèmes financiers de l'Etat, il y a un espace pour un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé et les collectivités locales », a-t-il noté. Cependant, a relevé Ibrahim Fall, la réussite des Ppp nécessite confiance et transparence sans que l'autorité publique se trouve en position de faiblesse face aux grands opérateurs mondiaux. Son rôle, selon lui, devrait être de veiller à ce que le processus soit basé sur des principes d'équité, de transparence et d'avantages mutuels, pour une bonne régulation des secteurs de construction publique. Dans le même sillage, il a estimé qu'une politique de Ppp réussie obéit aussi à un certain nombre d'exigences, à savoir la capacité des institutions à gérer le processus de mise en place des Ppp, prendre le temps de faire l'analyse technique des projets et procéder à leur planification, mettre en place un système d'appel d'offres transparent, s'inspirer des modèles existants de Ppp, veiller à une exploitation forte du privé national et accorder un accord particulier au transfert de compétences.

Adopter l'administration à une dynamique de développement

Outre les données sociales plus basées, a insisté sur la nécessité d'une modernité qui « doit implémenter passer d'un état de « dynamique de développement » traduit par une plus grande transparence des procédures. » Si cela n'est pas de données qui donnent.

Un outil à parer

Selon Gérard Sène, Pdg d'Infoparc Sénégal, société spécialisée de l'infrastructure télécom, le développement, au même titre que les autres secteurs, a besoin d'un cadre réglementaire adéquat. Il a souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes. Il a également souligné que les Ppp nécessitent des cadres réglementaires adaptés et des procédures transparentes.

Les recommandations du forum

Au titre des recommandations formulées lors du forum, les participants ont appelé à une modernisation de nos administrations pour les articuler avec les exigences d'efficacité qui requièrent les projets de type Ppp. A la consolidation de la dynamique de renouveau de l'Afrique impliquée par des réformes rendues nécessaires par le développement des Ppp, à l'appropriation des opportunités offertes par les mécanismes d'appui aux Ppp pour dynamiser le développement de ce type de partenariat. Il est également plaidé pour une harmonisation des cadres juridiques africains et régionaux pour susciter la réalisation de projets intégrateurs, une amélioration de la maturité des projets en réalisant des études de faisabilité, une meilleure implication des populations, une amélioration de la gouvernance et une prise en compte de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre des grands projets Ppp. A ces recommandations s'ajoutent la promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise et celle d'un secteur privé national et sous-régional.

GUYAN MAGENTA / ANH

ORDRE DES PHARMACIENS DU SENEGAL
Lancement du 1^{er} Fonds Commun de Placement des Pharmaciens
 Sous la Présidence effective du Ministre de la Santé et de l'Action sociale
 Date : Mardi 12 mai 2015 à 10h00 Lieu : Chambre de commerce de Dakar




le soleil

VENDREDI 8 MAI 2015

477 ABRES - N° 002 - EUR 2015/174 - 207 FN - CNE DES SUPPORTS

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Le Premier ministre préconise un meilleur ancrage dans les projets

PAGE 8



EAU POTABLE 3,9 milliards de FCfa du Japon pour l'hydraulique rurale

PAGE 10

● Construction d'une usine de dessalement de l'eau mer aux Mamelles : les études finalisées en 2015

FINANCEMENTS

La Banque mondiale déplore la faiblesse du taux de décaissement

PAGE 9

MECQUE 2015

Les inscriptions ouvertes en fin mai

PAGE 16

SOUTIEN AU PSE

Le Fmi annonce un programme triennal

PAGE 8

EN PROSPECTION AU SENEGAL

Des hommes d'affaires américains intéressés par le Pse

PAGE 10

CRISE AU YEMEN

Me El Hadj Diouf fustige la politisation de l'envoi des Diambars

PAGE 15



SEN PPP FINANCE

Sous le haut Patronage de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, et sous l'égide de M. Marwan Elwan, Ministre des Infrastructures, des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, LASER International et la Direction des Travaux Publics Territoriaux vous invitent à participer à la campagne de la Semaine Mondiale de la Sécurité Routière du Sénégal, du 4 au 10 Mai 2015.

Temps forts : Lancement officiel par M. le Premier ministre le 4 mai 2015, inauguré par M. le Ministre des Infrastructures, du programme « 1000 Routes de Sécurité » à l'Institut du Repas, Marche des enfants pour la Sécurité routière, Conférence de presse à l'Institut du Repas, 7 jours d'activités.

Partenaires : 

EIFFAGE



LES ORGANISATEURS



Ministère de la Promotion des Investissements,
des Partenariats et du Développement des
Téléservices de l'Etat,

Contact : Ibrahima FALL,
Directeur des Financement & des PPP,

Immeuble Atryum Center, 4^e Etage
Tel :+ 221 33 864 96 84
E-mail : senpppfinance@gouv.sn



AME TRADEWESTAFRICA

Bureau Régional de AME TRADE Ltd

Contact: Mor Aly Ndiaye,
Directeur de AME Trade West Africa,

Almadies Zone 4, Num.28,Dakar-Senegal
Tel: +221 33 868 2727
Email : moralv@ametrade.org



Thinking Fast & Team Working !



LE MINISTERE CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTENARIATS
& LA COMPAGNIE AME TRADE
VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS POUR L'EDITION DE 2017 ET SUR WWW.SENPPPFINANCE.COM

